

EXERCICE 2023

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

SFCR (Solvency & Financial Conditions Report)

au 31/12/2023

Validé en Conseil d'Administration du 04/04/2024

L'assurance d'un esprit de famille



TABLE DES MATIERES

A. ACTIVITE ET RESULTATS	5
A.1 Activité	5
A.2 Résultats de souscription	14
A.3 Résultats des investissements	16
A.4 Résultats des autres activités	19
A.5 Autres informations	19
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	23
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	23
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	32
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'ORSA	33
B.4 Système de contrôle interne	38
B.5 Fonction clé « Audit Interne »	40
B.6 Fonction clé « Actuarielle »	40
B.7 Sous-traitance	42
B.8 Autres informations	43
C. PROFIL DE RISQUE	43
C.1 Risque de souscription	44
C.2 Risque de marché	46
C.3 Risque de contrepartie	50
C.4 Risque de liquidité	50
C.5 Risque opérationnel	50
C.6 Autres risques importants	51
C.7 Autres informations	51
D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	52
D.1 Actifs investissements	52
D.2 Provisions techniques	54
D.3 Autres passifs	55
D.4 Méthodes de valorisation alternatives	55
D.5 Autres informations	55
E. GESTION DU CAPITAL	56
E.1 Fonds propres	56
E.2 Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital Requis	57
E.3 Utilisation du sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du SCR	59
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne	59

E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR _____	60
E.6 Autres informations _____	60
F. ANNEXE _____	61

Synthèse

Le présent rapport a pour objet la description de l'organisation, l'activité et le système gestion des risques de la mutuelle en 2023 ainsi que sa situation prudentielle au 31/12/2023 au regard des obligations définies par la Directive Solvabilité 2.

La France Mutualiste est évoquée dans ce rapport sous le titre de LFM ou la Mutuelle.

La France Mutualiste a défini un plan stratégique PEPS 2030, visant à développer l'activité de la Mutuelle et à renouveler les générations de populations adhérentes en capitalisant sur son identité affinitaire étendue au travers de sa devise : « l'assurance d'un esprit de famille ».

A. Activité et résultats

- En 2023, la mutuelle a enregistré une augmentation significative des cotisations, affichant une hausse d'environ 9,4% par rapport à l'année précédente.
- Le portefeuille de contrats épargnes a continué sa croissance, tandis que le portefeuille des contrats RMC a continué sa décroissance en raison de la structure démographique de ses adhérents.
- Par rapport à fin 2022, le résultat de La Mutuelle augmente passant de 18,4 M€ à 30,0 M€.
- En 2023, la poche d'obligations qualifiées de « green » ou de « sociales » de la mutuelle a connu une croissance passant de 686 millions € en 2022 à près de 846 millions € d'encours.

B. Système de gouvernance

- Le Conseil d'Administration est composé de 18 membres.
- Le 31 mai 2023, ont eu lieu les élections pour le renouvellement d'une partie du conseil d'administration. Monsieur Dominique BURLETT est réélu président de La France Mutualiste.
- Mme Isabelle LE BOT assure la Direction Générale de La Mutuelle depuis le 9 novembre 2022.
- Mme Nathalie Le BRAZIDEC est nommée Directrice Général Déléguée de La Mutuelle.

C. Profil de risque

- Le risque de souscription représente 37% du SCR global de la Mutuelle.
- Le risque de marché représente 78% du SCR global de la Mutuelle.
- Le risque de contrepartie représente 2% du SCR global de la Mutuelle.
- Le risque opérationnel représente 7% du SCR global de la Mutuelle.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

La valorisation à des fins de solvabilité consiste à examiner les divers éléments du bilan prudentiel, tant au niveau de l'actif que du passif. Cela implique de décomposer ces éléments en lignes réglementaires identifiées par le Code d'Identification par Classe (CIC) du côté de l'actif, et par ligne d'activité, dénommée Line of Business (LoB), du côté du passif. Cette analyse permet ensuite de comparer ces éléments avec leur valorisation dans le bilan comptable.

E. Gestion du capital

	VA	sans VA
Ratio de couverture du SCR	292,0%	274,5%
Ratio de couverture du MCR	1168,1%	1097,8%

VA* Volatility Adjustment = correction pour volatilité

A. Activité et résultats

Cette première partie présente les différentes facettes de l'activité de La France Mutualiste et leurs résultats annuels.

A.1 Activité

A.1.1 Informations générales

La France Mutualiste propose des solutions pour la préparation de la retraite, la valorisation de l'épargne et la transmission du patrimoine. Elle accompagne également, depuis plus de 90 ans, les combattants d'hier et d'aujourd'hui en distribuant et gérant la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) dont elle est l'assureur.

La France Mutualiste est une mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Elle est immatriculée au répertoire Système Informatisé du Répertoire National des Entreprises et des Établissements (SIRENE) sous le N° SIREN 775 691 132. Son siège social est situé à la Tour Pacific – 11-13 cours Valmy, 92977 Paris La Défense Cedex. Elle est représentée par Monsieur Dominique BURLETT, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La France Mutualiste est adhérente à la FNM (Fédération Nationale de la Mutualité Française), à l'association professionnelle ROAM (Réunion des Organismes d'Assurance Mutuelle), ainsi qu'à France Assureurs. La Mutuelle est agréée pour pratiquer les opérations relevant des branches « 20. Vie-décès » et « 22. Assurances liées à des fonds d'investissement » et gérer les opérations relevant de l'article L.222-2 du Code de la mutualité au profit des anciens combattants et victimes de guerre. En 2018, La France Mutualiste a obtenu les agréments pour les branches « 1. Accidents » et « 2. Maladie ».

La Mutuelle est régulièrement auditée et contrôlée. Cela garantit à ses adhérents la fiabilité de ses comptes et le respect des contraintes réglementaires.

La France Mutualiste propose :

Des contrats d'assurance accidents de la vie (branches 1 et 2),

Des contrats individuels d'assurance-vie (contrats d'épargne en euro et rentes viagères immédiates et différées) avec participations aux excédents (branche 20 et ligne d'activité 30 au sens de la nomenclature Solvabilité 2). Des contrats individuels d'assurance-vie en unités de compte (branche 22 et ligne d'activité 31).

Le cabinet de commissaires aux comptes de la Mutuelle est le Groupe Mazars – Tour Exaltis – 61 rue Henri Regnault – 92075 La Défense.

Son rôle est de valider les comptes de la Mutuelle, c'est-à-dire notamment de confirmer que les engagements de la Mutuelle sont bien représentés dans ses comptes.

La France Mutualiste est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest CS 92459, 75436 Paris.

L'ACPR, rattachée à la Banque de France, est le superviseur qui contribue à préserver la stabilité financière et protège la clientèle des assurances et les adhérents des mutuelles.

◆ Entreprises liées

La Mutuelle détient des participations dans plusieurs entreprises, notamment :

- CetteFamille,
- Les Béquilles,
- Zaion,
- Testamento,
- Média courtage.

Depuis octobre 2023, la Mutuelle a établi un nouveau partenariat avec Mon Petit Placement. Fondée en 2017, Mon Petit Placement est un acteur entièrement numérique dans le domaine de l'épargne. Il accompagne les débutants dans le domaine des placements financiers.

La France Mutualiste a décidé d'investir dans une entreprise de la fintech pour exploiter le potentiel de croissance du canal numérique, afin d'augmenter le nombre de ses adhérents et d'accroître sa collecte nette. Mon Petit Placement distribuera les produits d'assurance-vie et de plan épargne retraite (PER) de La France Mutualiste à partir de 2024. En retour, La France Mutualiste bénéficiera de l'expertise de Mon Petit Placement en matière de numérisation, ce qui lui permettra de développer ses propres canaux digitaux.

A.1.2 Chiffres clés et événements marquants

A.1.2.1 Chiffres clés au 31/12/2023



Le renouvellement de la base adhérente de la Mutuelle est en cours

La base adhérent, stable en 2023, poursuit son renouvellement.



La Mutuelle constate une montée en puissance des produits d'épargne.

Le portefeuille contrats RMC diminue progressivement en raison de la structure démographique de nos adhérents. Dans le même temps la Mutuelle constate une montée en puissance des produits d'épargne (portée par la gamme Actépargne2) ainsi que du produit retraite LFM PER'Form.



La Mutuelle a maintenu sa croissance en 2023.

La mutuelle enregistre une progression des cotisations en 2023 avec une augmentation de près de 9,4% par rapport à 2022.

A.1.2.2 Évènements survenus en 2023

◆ Faits marquants

L'inflation, bien que décélérant, reste un facteur préoccupant dans le contexte économique actuel. Cette tendance est accentuée par la poursuite du durcissement des politiques monétaires, avec une hausse significative de 200 points de base des taux directeurs de la BCE après une augmentation de 250 points de base en 2022, totalisant ainsi une augmentation de 450 points de base en seulement deux ans.

Parallèlement, les grandes zones économiques affichent une divergence conjoncturelle, sur fond de tensions géopolitiques persistantes. L'économie américaine se maintient avec vigueur, tandis que l'Europe stagne avec une croissance proche de zéro et que la Chine perd progressivement son statut d'eldorado économique.

Malgré ces défis, les marchés actions ont enregistré des progressions notables, notamment pour les grandes capitalisations qui ont vu une augmentation de 16,5% pour le CAC 40,

atteignant ainsi 7 543 points, avec une hausse encore plus significative de 20,2% lorsque les dividendes sont réinvestis.

En revanche, le marché de l'immobilier résidentiel a connu une légère baisse, estimée autour de 5% pour les immeubles parisiens, reflétant ainsi une certaine prudence des investisseurs dans ce secteur.

◆ Développement de la Mutuelle

Évolution de l'offre produit

Dans le cadre de la loi pacte, l'offre financière du produit Actépargne2 a évolué et intègre désormais trois nouvelles unités de compte en gestion libre.

Engagements dans la gestion d'actifs

En 2023, la poche d'obligations qualifiées de « green » ou de « sociales » de la mutuelle a connu une croissance passant de 686 millions € en 2022 à près de 846 millions € d'encours.

D'autre part, les unités de compte proposées aux adhérents contiennent plusieurs labels ISR¹, ESG², au sein de chaque produit (épargne ou retraite) commercialisé par la mutuelle (loi Pacte)³.

Ces sujets sont détaillés dans la partie A.5 Autres informations de ce présent rapport.

Développement du canal digital

Afin de répondre aux besoins des adhérents, un espace personnel digital a été mis en place en 2020. Cet espace se développe et intègre de nouvelles fonctionnalités qui sont les suivantes :

- l'adhésion aux services en ligne électronique,
- la mise à disposition de simulateurs de diagnostics retraites.

◆ Adaptation au contexte économique de hausse des taux durable

Rendement servi sur les fonds euros de la mutuelle

En conséquence de la remontée des taux, la Mutuelle augmente le taux de revalorisation des contrats, cette année parmi les tout meilleurs du marché : 3,60% pour les monosupports pour le fonds euros de la Mutuelle, 3,70% pour les multisupports et 4,30% pour le PER tandis que la moyenne des rendements 2023 des fonds euros des contrats d'assurance-vie ayant publié leurs taux est de 2,6% (net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux)⁴.

Évolution de la garantie sur le fonds euros

L'évolution en 2022 de la garantie minimale sur le fonds en euros au taux de 0% brut de frais de gestion sur l'ensemble des produits de La France Mutualiste a entraîné une augmentation

¹ Investissement Socialement Responsable

² Environnement, Social et Gouvernance

³ <https://www.la-france-mutualiste.fr/qui-sommes-nous/actualites/epargne-retraite-comment-sy-retrouver#loi>

⁴ https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/20240319_as_157_assurance_vie.pdf

du ratio de solvabilité de la mutuelle (tel que décrit dans ce rapport) en partie affectée à une réallocation des actifs financiers vers des actifs plus rémunérateurs. Cette nouvelle allocation de l'actif du fonds général de la Mutuelle permet d'avoir dans la durée une meilleure espérance de rendement pour les adhérents.

◆ **Gouvernance de la Mutuelle**

Le Comité de Direction a les missions suivantes :

- animer la stratégie et accompagner sa mise en œuvre,
- assurer l'alignement des sujets transversaux (priorités, interdépendances),
- garantir le respect des ambitions dans le pilotage des actions (enjeux, priorités, mesures, retours d'expérience, amélioration continue),
- partager les succès et points d'amélioration.

Le directeur de la stratégie, en collaboration avec le Comité de Direction, est chargé de suivre la mise en œuvre de la feuille de route 2023 via les indicateurs associés. Par ailleurs, il pilote le processus d'élaboration du plan PEP'S 2030 (Performance, Engagement, Proximité et Solidarité).

◆ **Faire connaître la RMC de La France Mutualiste**

La Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) produit historique de La Mutuelle, a fêté cette année ses 100 ans. Dans ce cadre, diverses actions pour valoriser le contrat ont été engagées : l'objectif étant de faire connaître le produit d'épargne la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) pour les détenteurs de la carte de Combattant ou Titre de Reconnaissance de la Nation.

Cette campagne a été menée sur les trois canaux/médias suivants :

- le web avec des campagnes digitales et des publications de contenus sur les réseaux sociaux,
- la presse (supports grand public et militaire),
- les affiches publicitaires dans les gares dans plusieurs villes.

◆ **Évolution du nombre de contrats et du nombre d'adhérents**

À la fin de l'exercice 2023, La France Mutualiste comptait 222 353 adhérents (222 653 en 2022) pour un total de 258 065 contrats.

Sur les 10 dernières années, le nombre de contrats assurés par La France Mutualiste a augmenté de 8 297, soit une progression de 3,3%.

Par rapport à fin 2022, le nombre de contrats en portefeuille est en baisse de 904 contrats, soit -0,3%, par différence entre deux phénomènes de sens opposé :

- une croissance du nombre de contrats d'épargne et du nombre de contrats du nouveau produit plan d'épargne retraite : + 3 754 contrats par rapport à fin 2022,
- une diminution progressive du portefeuille de contrats RMC (perte de 4 811 contrats par rapport à fin 2022), en raison de la démographie des adhérents RMC (5 334 décès).

La Mutuelle est engagée sur un chemin de transformation et de renouvellement de la base adhérents et la stratégie déployée par la Mutuelle depuis 2017 porte progressivement ses fruits.



Au niveau du groupe LFM (y compris Média Courtage), le nombre d'adhérents-clients est en contraction de -0,7% avec près de 291 000 adhérents/clients. Cette érosion est l'effet conjoint de la baisse des clients de Média Courtage et la stabilisation du nombre d'adhérents de LFM précisée ci-dessus.

◆ Évolution des souscriptions

Les souscriptions 2023 sont représentées ci-dessous, avec une prépondérance des souscriptions liées au produit phare de la mutuelle : Actépargne2, suivi par le produit d'épargne retraite individuel LFM PER'Form lancé fin 2020. L'option « jeunes » dans Actépargne 2 a été ouverte en 2019, et le Livret Jeun'Avenir a été fermé à la commercialisation en 2021. Le flux de souscription précédemment enregistré sur le Livret Jeun'Avenir est orienté vers le produit Actépargne 2 (option jeunes).

Plus précisément, l'année 2023 est en recul de 12,2% pour les souscriptions (11 521) par rapport à 2022 (13 119 souscriptions).

Les souscriptions sur le produit RMC sont en augmentation de 19,5% entre 2022 (892 souscriptions) et 2023 (1 066).



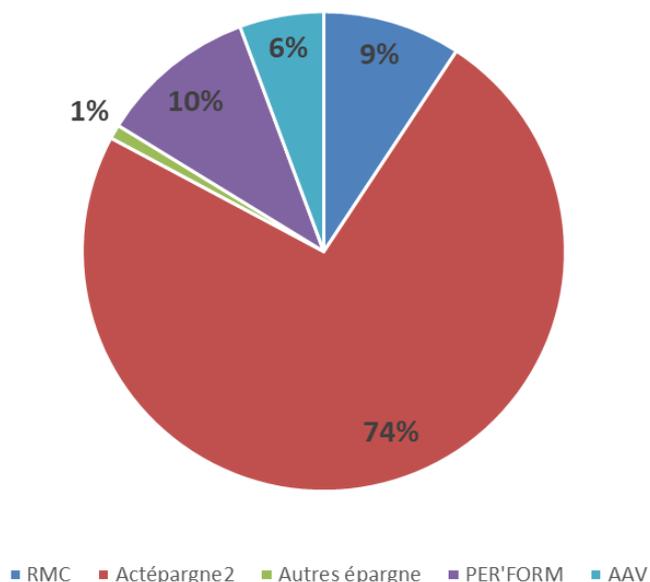
Au niveau du groupe LFM (y compris Média Courtage), les souscriptions sont en baisse de 0,3%.

Média Courtage est un courtier en assurance, c'est-à-dire une société dont l'objet est de conseiller ses clients afin qu'ils trouvent la meilleure solution d'assurance. Elle ne porte pas d'engagement au sens assurantiel vis-à-vis de ses clients

	2022	2023	Variation 2023/2022	
			en valeur	en %
Souscriptions RMC	892	1 066	174	19,5%
Souscriptions Produits d'Epargne	10 000	8 589	-1 411	-14,1%
dont Actépargne 2	9 854	8 479	-1 375	-14,0%
dont autres	146	110	-36	-24,7%
Souscriptions PER'FORM	1 181	1 216	35	3,0%
Souscriptions AAV LFM	1 046	650	-396	-37,9%
TOTAL des souscriptions	13 119	11 521	-1 598	-12,2%

Poids des différentes familles (en % de la production brute)

	2022	2023
Poids RMC	7%	9%
Poids Produits d'Epargne	76%	75%
Poids PER'FORM	9%	11%
Poids AAV LFM	8%	6%

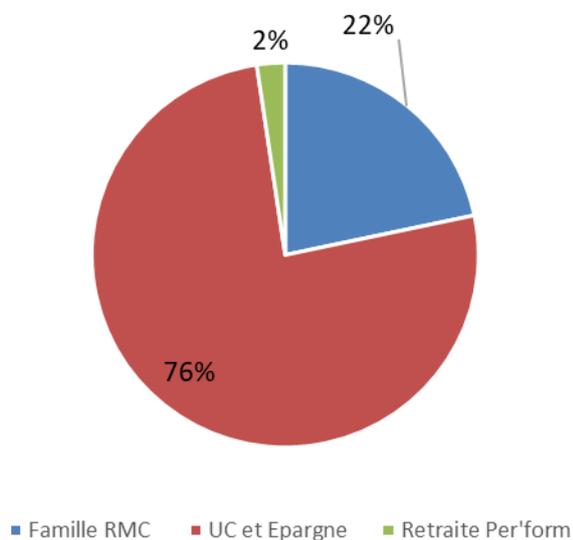


◆ Évolution du chiffre d'affaires

Rappelons que jusqu'en 1992, La France Mutualiste s'est consacrée exclusivement au produit RMC (Retraite Mutualiste du Combattant). Elle a ouvert en 2004 ses produits d'épargne au grand public.

Le graphique ci-dessus présente la part du chiffre d'affaires 2023 relatif au produit RMC et aux produits d'épargne.

Les produits d'épargne (unités de compte et euro) représentent aujourd'hui 76% du chiffre d'affaires.



Le chiffre d'affaires brut de réassurance ressort à 467,7 M€, affichant une hausse de 9,4% par rapport à 2022.

Cotisations (en M€)	2022	2023	Variation 2023/2022	
			en valeur	en %
Epargne €	266,8	320,8	53,99	20,2%
Epargne UC	60,2	34,4	-25,81	-42,9%
RMC	90,8	101,5	10,71	11,8%
Retraite Per'form	9,7	11,0	1,27	13,0%
TOTAL	427,5	467,7	40,2	9,4%

Les cotisations de l'Épargne € sont en hausse, portées notamment par l'opération 0% de frais effectuée sur l'année. L'effort sur 2023 a été mis sur la collecte totale, ce qui explique la baisse de la collecte UC.

A.1.3 Prestations et engagements

Rappelons que les produits de La France Mutualiste sont des produits d'épargne et de rentes.

Ils permettent de cotiser, par exemple en vue :

- d'un projet à long terme nécessitant la constitution d'un capital. Cet horizon atteint, l'adhérent pourra racheter son contrat et bénéficier de son capital.
- de la constitution d'une retraite par capitalisation qui nécessite la constitution d'un capital en vue de la retraite de l'adhérent. Cet horizon atteint, l'adhérent pourra bénéficier d'une sortie de son capital sous forme de rente ou en capital.
- d'un objectif de transmission de patrimoine.

Certains produits proposent un mix de ces possibilités, par exemple un produit retraite proposant des prestations de rentes au bénéfice de l'adhérent peut comporter une partie de capital décès au bénéfice de ses descendants.

◆ Les prestations

Les prestations versées par la Mutuelle se décomposent comme suit :

Prestations (en M€)	2022	2023	Variation 2023/2022	
			en valeur	en %
RMC (y compris R4)	250,8	246,0	-4,8	-1,9%
Décès	151,0	155,0	4,1	2,7%
Rentes	93,8	85,5	-8,3	-8,9%
Rachats	6,0	5,5	-0,5	-8,6%
Epargne (€ et UC)	247,3	270,1	22,8	9,2%
Décès	128,0	135,9	7,9	6,2%
Rentes	24,3	23,0	-1,3	-5,4%
Rachats	95,1	111,2	16,1	17,0%
TOTAL	498,2	516,1	18,0	3,6%

Au global, les décès croissent de +4,3% au cours de l'année 2023 (+12.0 M€). Cette augmentation s'explique essentiellement par le vieillissement du portefeuille (i.e. des adhérents). Compte tenu de la répartition par âge des adhérents, la hausse des décès a été anticipée. Cette croissance des prestations décès explique en partie la diminution des prestations de rentes.

Malgré l'accroissement des rachats en raison de l'inflation : 15,6 M€, soit +15,4%, entre 2022 et 2023, le taux de rachat des contrats d'épargne reste très faible, à 1,6% des provisions mathématiques, illustrant la qualité des produits et l'attachement des adhérents à leurs produits LFM.

◆ Les engagements

Les provisions correspondent aux engagements de LFM envers ses adhérents. Dans le cas de rentes, cela correspond à la valeur actuelle probable des prestations à venir.

À fin 2023, les provisions mathématiques s'élèvent à 7 333,0 M€, elles sont en légère croissance par rapport à l'exercice précédent (+1,8%). Le tableau détaillé figure ci-après.

Les provisions mathématiques de la RMC ont légèrement décru en 2023 (-3,7%), en raison de la progression des décès précédemment évoquée.

Les produits multi-supports (Actépargne2 principalement), qui reçoivent l'essentiel de la collecte épargne, voient leurs provisions mathématiques s'élever sur l'exercice 2023 de 9,5%.

Le produit PER'Form lancé en décembre 2020 est en nette croissance (+79,0%) même si le montant des provisions n'est pas significatif.

Les provisions mathématiques des unités de compte (UC) sont en croissance de 9,2% sur l'année en raison des cotisations et de la hausse importante des marchés actions en 2023.

Montants (M€)	2022	2023	Variation 2023/2022	
			en valeur	en %
RMC	3 125,1	3 010,4	-114,7	-3,7%
Rentépargne	923,2	924,5	1,3	0,1%
Bonépargne	13,5	12,8	-0,7	-5,5%
Funépargne	23,6	23,2	-0,4	-1,5%
Actépargne	5,5	5,7	0,2	3,5%
Actépargne 2	2 566,5	2 810,4	243,9	9,5%
R4	333,8	312,3	-21,4	-6,4%
Livret Jeun'Avenir	80,6	84,2	3,7	4,6%
Livret RM	26,3	27,7	1,4	5,3%
Confort obsèques	1,8	1,7	-0,1	-4,9%
Passerelle	87,0	91,8	4,8	5,5%
LFM Per'Form	15,8	28,2	12,5	79,0%
Provisions Mathématiques € et UC	7 202,5	7 333,0	130,5	1,8%
<i>Dont Provisions Mathématiques €</i>	<i>6 702,9</i>	<i>6 787,5</i>	<i>84,6</i>	<i>1,3%</i>
<i>Dont Provisions Mathématiques UC</i>	<i>499,6</i>	<i>545,5</i>	<i>45,9</i>	<i>9,2%</i>
Provision Globale de Gestion	0,0	0,0	0,0	n/a
Provision pour Sinistres à payer (6)	137,5	126,5	-11,0	-8,0%
Provision pour Particip.aux Excédents (6)	217,6	233,3	15,7	7,2%
Provision pour Garantie Plancher	5,1	1,1	-4,0	-78,5%
Provision pour Risque d'Exigibilité	0,0	0,0	0,0	0,0%
Provisions techniques brutes	7 562,7	7 693,9	131,2	1,7%

A.2 Résultats de souscription

Le tableau ci-après présente les principales lignes du résultat de souscription tel que défini dans la réglementation, c'est-à-dire les grandeurs comptables présentées par ligne d'activité.

La ligne d'activité « assurance avec participation aux excédents » apporte l'essentiel du résultat de souscription. Cette branche contient l'activité retraite et l'activité épargne hors contrats en unités de compte.

Le résultat de souscription est composé :

- des cotisations qui constituent des ressources. En 2023, elles représentent 468 M€ en net de réassurance, soit une hausse de 9,4% par rapport à 2022 en raison de la reprise progressive de l'activité depuis 2020 (Covid),
- des charges de prestations, qui passent de 509 M€ à 532 M€ en 2023, soit une évolution de +4,5% liée au vieillissement du portefeuille et à des taux de rachats en hausse par rapport 2022. Par rapport au tableau des prestations présenté plus haut, ce montant prend en compte les prélèvements sociaux sur les montants distribués,
- des charges de provisions d'assurance : ce poste mesure la variation des provisions d'une année sur l'autre. Il s'élève à -29 M€ fin 2023. La forte augmentation de la charge est liée à la plus grande distribution de PAE sur les contrats en 2023 en raison d'un taux de participation allouée nettement plus important,
- des frais induits par l'activité. En 2023, ils sont de 80 M€, soit un accroissement de +3,3%

par rapport à 2022, en raison du développement de la Mutuelle.

Le résultat de réassurance est de -0,45 M€.

Montants en K€	Assurance avec participation aux excédents	Assurance en unités de compte	Autres assurance vie	Total 2023	Total 2022	Variation 2023/2022 en montant	Variation 2023/2022 en %
Cotisations	422 657	43 602	1 455	467 714	427 420	40 294	9,43%
Charges de prestations nettes d'IT ⁽¹⁾ et de PAE et d'ACAV ⁽²⁾	488 527	44 277	-1	532 804	509 846	22 957	4,50%
Charges des provisions d'assurance vie et techniques nettes d'IT et de PAE et d'ACAV	-71 681	45 912	-4 008	-29 777	-166 546	136 769	ns
Frais	69 676	10 585	0	80 261	77 681	2 580	3,32%
Résultat de réassurance	-448	0	0	-448	-1 011	564	-55,72%

(1) IT : Intérêts Techniques

(2) ACAV : Assurance à Capital Variable

A.3 Résultats des investissements

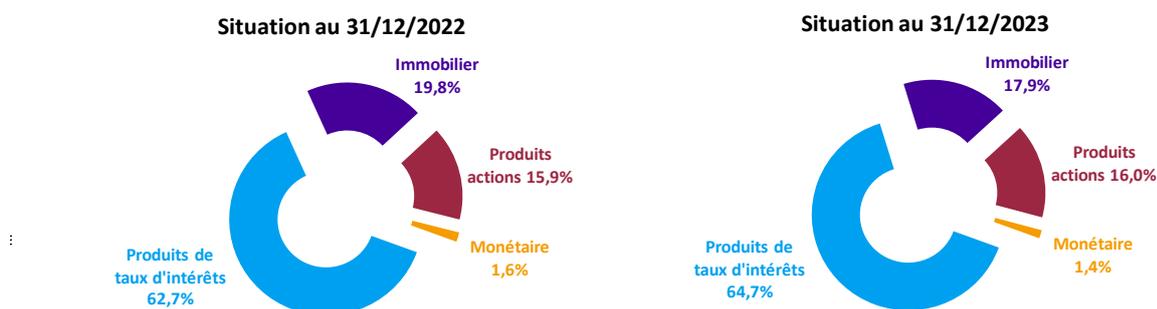
Le patrimoine de la Mutuelle est valorisé à 9 433,1 M€ à fin 2023, coupons courus inclus, contre 8 808,0 M€ fin 2022.

Le patrimoine a évolué principalement du fait des éléments suivants :

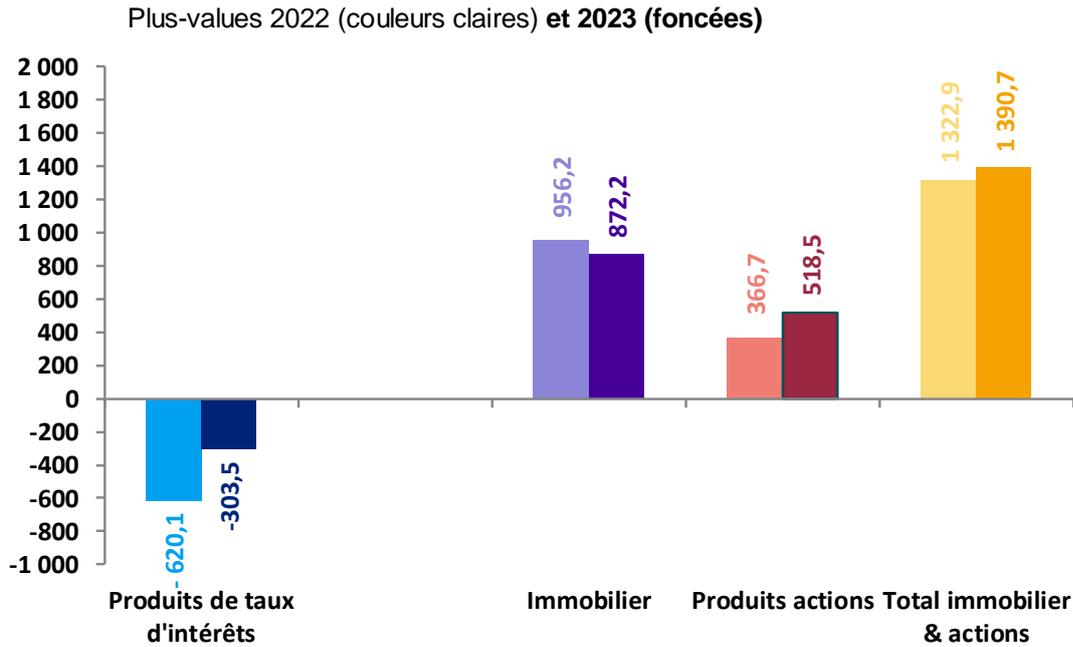
- augmentation de la poche de taux d'intérêt du fait :
 - d'investissements nets en obligations de qualité *investment grade* détenues en direct,
 - d'un effet de marché plutôt favorable, notamment du fait du rallye obligataire observé lors de la fin d'année.
- progression de la valorisation de la poche actions du fait d'un effet marché et bien que des ventes aient été réalisées en mars 2023,
- diminution de la part de l'immobilier sous l'effet de la poursuite du programme de ventes par lot et d'une légère baisse des valeurs d'expertise.

Une part de placements monétaires disponibles à tout moment permet de faire face aux éventuels besoins de trésorerie.

Les répartitions au 31/12/2022 et au 31/12/2023, en pourcentage de la valeur de marché, sont les suivantes :



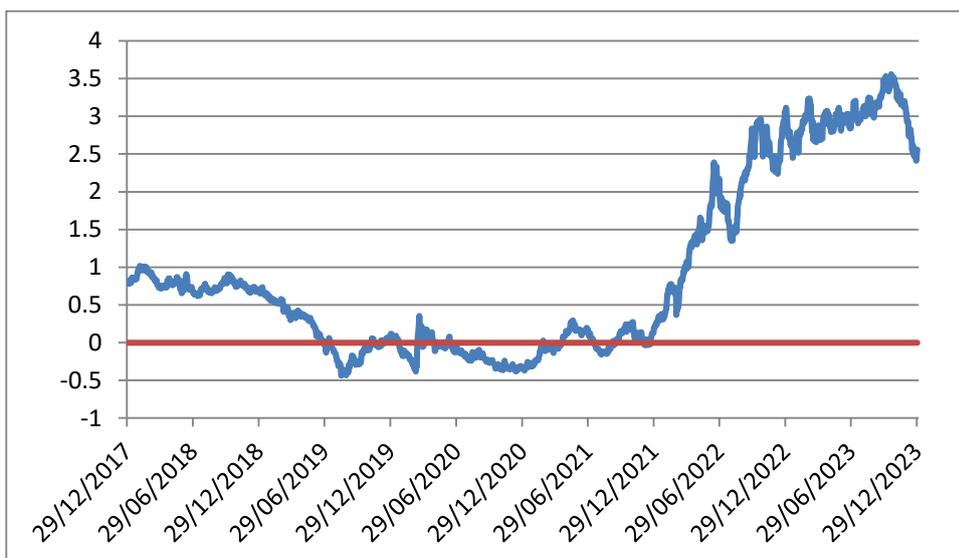
À fin 2023, les plus-values latentes sont réparties comme suit par grandes classes d'actifs :



En 2023, les plus-values latentes immobilier se sont légèrement abaissées mais demeurent à 108% (vs. 120% fin 2022). La bonne tenue des marchés actions a permis une augmentation des plus-values latentes, qui s'établissent à 53% (vs. 36% l'an dernier).

Les nouveaux investissements, la fin du mouvement de hausse des taux et le rallye obligataire de fin d'année a permis de diviser par deux les moins-values latentes du portefeuille obligataire.

Le graphique ci-dessous décrit l'historique du taux auquel l'État français a emprunté depuis 2018 sur une durée de 10 ans.



Dans ce contexte, le taux de rendement des actifs de La France Mutualiste s'élève en 2023 à 3,36% (vs. 2,50% en 2022).

Les produits financiers ont permis de rémunérer les contrats sans solliciter la Provision pour Participation Aux Excédents (PPAE).

Les plus-values latentes sur les actions et l'immobilier à fin 2023 équivalent à 20,5% des provisions mathématiques (vs. 19,7% en 2022).

Les résultats financiers comprennent les coupons, loyers, dividendes, amortissements tels que pris en compte dans les états financiers et le compte de résultat publié.

Les produits financiers du tableau ci-dessous sont présentés par grandes catégories d'actif telles que définies par la réglementation, selon le code CIC (Code d'Identification par Classe) qui prévoit 9 classes d'actifs.

Code CIC	Libellé CIC	2 023
1	Obligations souveraines	58 916
2	Obligations d'entreprises	74 265
3	Actions	14 451
4	Fonds d'investissement	95 275
5	Titres structurés	3 858
6	Titres garantis	0
7	Trésorerie et dépôts	6 581
8	Prêts et prêts hypothécaires	-193
9	Immobilisations corporelles	26 650
	Non affectable	-4 435
	Total	275 368

Le non affectable comprend principalement les charges supportées par la gestion financière.

Le résultat financier provient, pour près de 50% des obligations. En complément, des plus-values immobilières ont été réalisées grâce à la vente d'appartements isolés détenus de longue date par la Mutuelle, ainsi que des cessions d'actions afin de revenir vers les cibles de l'allocation stratégique d'actifs.

A.4 Résultats des autres activités

L'immobilier fait partie intégrante de la stratégie d'investissement de la Mutuelle, et cette activité est suivie par la Direction du Patrimoine Immobilier.

En effet, La France Mutualiste gère en interne la majeure partie de ce parc immobilier. En particulier, elle intervient sur les activités suivantes :

- la location des biens,
- la coordination des travaux d'entretien et l'inspection des immeubles,
- le gardiennage des immeubles.

Environ 61 appartements ont fait l'objet d'une rénovation totale au cours de l'année 2023 pour une surface totale d'environ 3 590 m². L'effort de rénovation est resté orienté sur l'amélioration du standing des appartements et leur redimensionnement afin de disposer de plus d'appartements familiaux, et moins de studios et deux-pièces, en lien avec les demandes du marché actuel. L'isolation phonique et le désamiantage restent une priorité lors des rénovations complètes de logements.

Au 31 décembre 2023, le parc immobilier comprenait 78 appartements en travaux de rénovations totales ou partielles.

De plus, l'immeuble « Bel Air » d'une surface de 5 400m², situé au 32 rue des 3 Fontanot à Nanterre livré en fin 2021 a été commercialisé au cours de l'année 2022 pour un usage professionnel.

A.5 Autres informations

A.5.1 Des initiatives innovantes tout au long de l'année

◆ Nos ressources humaines

En 2023, la direction des Ressources humaines a notamment :

- recruté et accueilli 78 nouveaux collaborateurs en CDI,
- signé son accord NAO 2024 (29 novembre 2023) incluant 2 jours d'absence autorisés par an et par enfant, de 14 ans et plus, à charge et atteint d'une incapacité permanente d'au moins 80% (reconnu par la CDAPH),
- participé à plusieurs salons étudiants, notamment dans le domaine de l'actuariat,
- déclaré un index égalité Hommes Femmes de 97/100,
- organisé sa troisième « journée des alternants ». En 3 ans, La France Mutualiste a ainsi accueilli et formé 50 alternants.

◆ Notre stratégie de développement

Dans le cadre de la préparation de son plan stratégique PEP'S (Proximité, Engagement, Performance, Solidarité), La France mutualiste a initié deux opérations importantes pour l'avenir de son développement commercial.

- Le 29 juin, La France Mutualiste et Malakoff Humanis sont entrés en négociations exclusives et ont lancé une étude pour évaluer les opportunités de synergies et les complémentarités de leurs activités d'épargne en vue d'un éventuel rapprochement. Le 14 décembre, les conseils d'administration de La France Mutualiste et de Malakoff Humanis ont signé un protocole d'accord en vue de leur rapprochement. La mise en œuvre de ce rapprochement interviendrait au second semestre 2024.
- Le 16 octobre, la mutuelle a annoncé une prise de participation dans Mon Petit Placement. Créé en 2017, Mon Petit Placement est un acteur 100 % digital du secteur de l'épargne. Il accompagne les premiers pas en matière de placement financier des personnes habituées à laisser dormir leur argent sur leur compte courant ou leur livret A, sans aucun conseil. Or, pour Mon Petit Placement et La France Mutualiste, bénéficier d'un bon conseil pour faire fructifier son épargne ne doit pas être réservé aux plus aisés.

◆ Notre communication

La Retraite Mutualiste du Combattant qui constitue un droit à réparation, une reconnaissance de la nation envers les combattants et leurs familles, a eu 100 ans en 2023. Ce contrat d'épargne destiné notamment aux détenteurs de la carte du Combattant reste trop peu connu. C'est pourquoi La France Mutualiste a organisé un colloque à l'École militaire à Paris, en lien avec les deux autres mutuelles distributrices, pour valoriser ce contrat auprès des décideurs du monde militaire.

A.5.2 La proximité en actes

◆ Nos équipes de conseillers mobilisées dans nos 59 agences rénovées

Notre réseau commercial est construit autour de 59 agences réparties sur l'ensemble du territoire hexagonal. Rendez-vous en agence, à domicile ou à distance, les 160 conseillers de La France Mutualiste s'adaptent aux préférences des adhérents et prospects. Une disponibilité et une démarche globale de qualité de conseil qui permet à La France Mutualiste d'obtenir pour 2023 le label "Meilleur conseil épargne" décerné par le magazine Challenges et le site spécialisé Retraite.com.

◆ Nos choix stratégiques pour une économie plus durable, en phase avec les attentes de la société

La responsabilité sociale et sociétale guide La France Mutualiste dans la pratique même de son métier d'assureur. Cela passe par la conception de solutions d'épargne à capital protégé, avec une gamme d'unités de compte (UC) responsables (Label Investissement socialement responsable –ISR– ou équivalent et intégration des critères Environnement, Social & Gouvernance –ESG).

Selon la réglementation Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), 17,43 % de notre encours en UC (tous produits confondus) est classé article 8 et 24,89 % article 9. Cela signifie que ces UC respectent les normes les plus exigeantes en matière d'investissement durable.

Les adhérents plébiscitent cette démarche puisqu'à fin 2023, l'offre financière responsable (article 8 et 9) de la mutuelle représentait 42,32 % des encours en UC dont 30,31 % en ISR.

En tant qu'investisseur institutionnel, La France Mutualiste intègre également des objectifs sur la gestion de ses actifs. En matière de réduction de l'empreinte carbone (mesurée en tonne de CO2 équivalente par million d'euros investi), la mutuelle se fixe des objectifs calendaires pour faire mieux que l'indice de référence représentatif du marché. Cette démarche a permis en 2023 de réduire notre impact d'environ 8 % par rapport à 2022 (calculs en cours de finalisation au 1er mars 2024).

À noter aussi que les encours des obligations vertes, sociales et durables représentaient, fin 2023, 846 millions d'euros contre 686 millions fin 2022.

La France Mutualiste a continué en 2023 sa politique de développement d'une épargne à impact positif sur l'environnement et la société aux travers ses investissements.

En particulier, La France Mutualiste s'est engagée pour la biodiversité dans les Galápagos en investissant 20 millions d'euros dans l'échange « dette contre nature » réalisé par le Galápagos Life Fund. Émise en mai 2023, cette obligation vise à soutenir le désendettement de l'Équateur tout en œuvrant pour la préservation de la faune marine des îles Galápagos à l'origine d'un des écosystèmes marins les plus riches au monde et classées au patrimoine mondial de l'Unesco. Ces fonds financeront des activités de protection de l'environnement : extension de la réserve marine avec contrôle, suivi et surveillance accrue, sensibilisation des pêcheurs et gestion d'une pêche durable, développement des recherches scientifiques, éducation environnementale de la communauté locale et développement de l'éco tourisme. Cette opération devrait permettre de créer un corridor international de protection marine, en lien direct avec les zones protégées du Costa Rica.

De manière plus générale, La France Mutualiste a réalisé 53% de ses nouveaux investissements obligataires dans des obligations vertes, des obligations sociales, ou des obligations liées à des objectifs de développement durable.

Par ailleurs, 100% des nouveaux engagements dans des fonds de dette privée ont été réalisés dans des fonds durables, ainsi que 35% des nouveaux engagements dans des fonds de Private Equity.

Plus globalement, la direction des investissements de La France Mutualiste, convaincue du rôle social et environnemental de La Mutuelle, ainsi que de l'intérêt d'un point de vue purement financier et de maîtrise des risques, intègre systématiquement dans son processus de prise de décision des critères ESG.

La mise en place de cette démarche a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers pour améliorer la qualité des placements en préservant la performance.

La gouvernance RSE, en particulier en terme d'investissement, a été renforcée en 2023 avec la validation par la gouvernance de La Mutuelle et la mise en application d'une nouvelle politique d'investissements responsables.

◆ Nos comités bénévoles engagés sur le terrain

Les thématiques portées par La France Mutualiste vont bien au-delà des sujets liés à l'épargne. En témoignent les 41 comités mutualistes qui ont mené cette année 300 actions mémorielles ou de solidarité sociale dans le maillage régional où ils sont implantés. Du financement de projets solidaires et intergénérationnels au soutien d'actions éducatives et de transmission, sans oublier l'entretien de sites de mémoire, la participation à des cérémonies patriotiques et des événements commémoratifs. Les bénévoles de La France Mutualiste ont joué pleinement leur rôle d'ambassadeurs partout en France.

◆ Notre fondation d'entreprise

Du Mémorial de Verdun à l'École du Louvre, la Fondation d'entreprise La France Mutualiste s'engage.

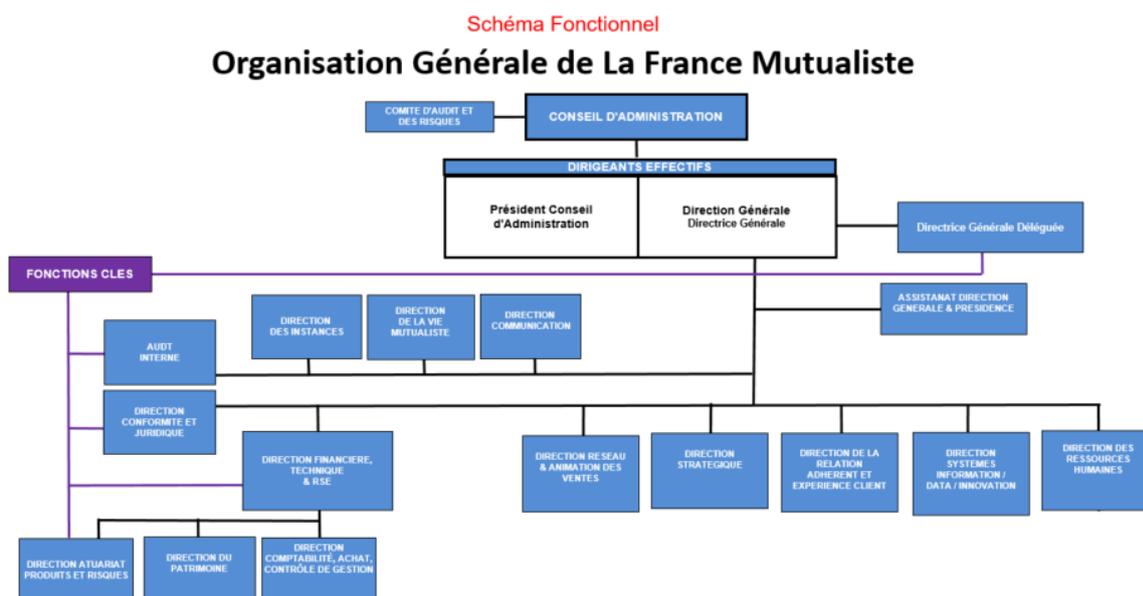
L'acquisition du fonds photographique de Léon Herschtritt pour le Musée de l'armée, la commémoration des 100 ans de l'allumage de la Flamme, le versement de bourses étudiantes à l'école du Louvres, la contribution au financement de la série de vidéos éducatives « Raconte-moi Chambord » ou encore de l'exposition « Destins de Verdun » au Mémorial de Verdun, sans oublier la participation au financement du spectacle « Des flammes à la lumière » ... La Fondation d'entreprise a rempli sa mission, celle de transmettre la mémoire de notre Histoire.

B. Système de gouvernance

Cette partie présente le système de gouvernance de la France Mutualiste, c'est-à-dire les moyens organisationnels mis en place au sein de la Mutuelle dans l'objectif de structurer les prises de décisions, les délégations de pouvoirs mais également le contrôle de l'application des décisions.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

L'organisation générale de La France Mutualiste se présente de la manière suivante au 31/12/2023 :



Mise à jour le 31/12/2023

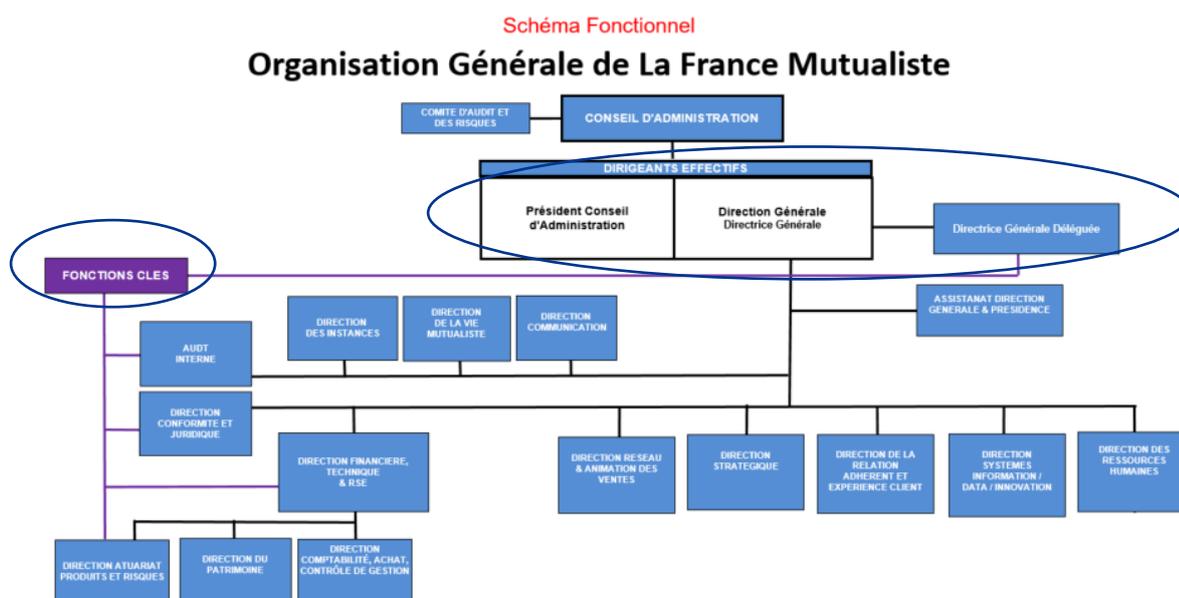
◆ La gouvernance

La Mutuelle comprend des membres adhérents qui sont représentés à l'assemblée générale par des délégués. Le nombre de délégués d'une section de vote est fixé par les statuts de la Mutuelle en fonction de l'effectif de la section de vote. Les délégués sont élus conformément aux dispositions statutaires en vigueur.

La gouvernance de la Mutuelle s'articule entre :

- une instance représentant les membres adhérents : l'assemblée générale,
- le Conseil d'Administration,
- les dirigeants effectifs,
- les responsables des fonctions clés.

Les paragraphes suivants détaillent ces organes de gouvernance.



Mise à jour le 31/12/2023

B.1.1 Conseil d'Administration et assemblée générale



((Photo du conseil d'administration du 31 mai 2023). De gauche à droite et de bas en haut : Philippe ADAM, Sophie FISZMAN-SCHWERDORFFER, Anne FOUGERAT, Dominique BURLETT, Valérie de LAUNAY, France KOLB, Sophie MICHON, Michèle LEGENDRE, Jean BOULENC, Dimitri MERCHEZ, Christian DUMONT, Anne GRANIER-BLANC, Bénédicte de LUZE, Michel CHEMINAL, René PETER, François-André SIMON, Michel ROBERT.

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration est composé de 18 membres :

- Président : M. Dominique BURLETT ;
- 1^{er} Vice-Président : M. Jean BOULENC ;
- 2^{ème} Vice-Président : M. René PETER ;
- Secrétaire général : M. Michel CHEMINAL ;
- M. Philippe ADAM ;
- Mme Valérie de LAUNAY ;
- Mme Bénédicte de LUZE ;
- M. Christian DUMONT ;
- Mme Sophie FISZMAN-SCHWERDORFFER ;
- Mme Anne FOUGERAT ;
- Mme Anne GRANIER-BLANC ;
- Mme France KOLB ;
- Mme Michèle LEGENDRE ;
- M. Dimitri MERCHEZ ;
- Mme Sophie MICHON ;
- M. Michel ROBERT ;
- Mme Amandine SERMESSE ;
- M. François-André SIMON.

◆ Le conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an. Il détermine les orientations de la Mutuelle et veille à leur application. Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns en s'assurant, en particulier, de la maîtrise par la direction effective de la Mutuelle, des risques auxquels cette dernière est exposée dans l'accomplissement de ses activités. Plus généralement, le conseil d'administration veille à accomplir les missions qui lui sont confiées par la loi.

Ainsi et sans que cette énumération soit limitative, le conseil d'administration :

- nomme et révoque le directeur général de la Mutuelle,
- définit, pour les cas où le ou les dirigeants effectifs sont absents ou empêchés, les modalités de continuité de la direction effective,
- entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, les responsables des fonctions clés,
- approuve les principales politiques écrites de la Mutuelle qu'il réexamine au moins une fois par an,
- adopte les règlements mutualistes des opérations individuelles dans le respect des règles générales fixées par l'assemblée générale et rend compte devant l'assemblée générale des décisions qu'il prend en la matière,
- fixe les montants ou les taux de cotisation et les prestations des opérations collectives dans le respect des règles générales fixées par l'assemblée générale et rend compte devant l'assemblée générale des décisions qu'il prend en la matière ; il peut déléguer tout ou partie de cette compétence, pour une durée maximale d'un an, au président du conseil d'administration ou au directeur général,
- donne son autorisation aux conventions réglementées,
- arrête les comptes annuels établis selon les normes et modalités fixées par la réglementation à la clôture de chaque exercice et établit un rapport de gestion qu'il présente à l'assemblée générale,
- établit, chaque année, un rapport qu'il présente à l'assemblée générale dans lequel il rend compte des opérations d'intermédiation et de délégation de gestion.
- approuve, avant transmission à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, chaque année, les rapports prévus par la réglementation, en particulier, le rapport sur la solvabilité et la situation financière, le rapport régulier au contrôleur et le rapport sur l'évaluation propre des risques et de la solvabilité et, selon la périodicité fixée par le contrôleur, les états quantitatifs prévus par la réglementation,
- prend connaissance, chaque année, des conclusions et recommandations de l'audit interne ainsi que des propositions d'actions qui en découlent.

Le conseil d'administration délègue, sous sa responsabilité et son contrôle :

- à son président et au directeur général les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la Mutuelle,
- certaines de ses attributions à un ou plusieurs administrateurs ou à un ou plusieurs comités ou commissions temporaires ou permanents créés en son sein.

Pour exercer ses responsabilités, le conseil d'administration s'appuie sur des comités qui lui rendent compte. En effet, l'organisation des instances favorise les échanges administrateurs / directeurs en amont des réunions du conseil d'administration, par la mise en œuvre de 8 comités :

- Comité ORSA,
- Comité audit et risques,
- Comité stratégique et projet,
- Comité financier et technique,
- Comité relation adhérent,
- Comité de suivi de la vie mutualiste,
- Comité nomination et rémunération,
- Comité Lafayette (comité créé en juin 2023 pour la durée des travaux de rapprochement avec le groupe Malakoff Humanis).

◆ Les Comités





◆ L'assemblée générale

L'assemblée générale est composée de délégués, dont le nombre est fixé par les statuts de la Mutuelle. Ils sont élus conformément aux dispositions statutaires en vigueur.

Sans que la liste ci-dessous reprenne la totalité des sujets listés par le code de la mutualité, en cohérence avec les statuts de la mutuelle, l'assemblée générale se prononce sur :

- les modifications des statuts,
- les activités exercées,
- le montant du fonds d'établissement,
- les règles générales auxquelles doivent obéir les opérations collectives mentionnées au III de l'article L.221-2 du code de la mutualité,
- les règles générales auxquelles les opérations individuelles doivent obéir, telles que mentionnées au II de l'article L.221-2 du code de la mutualité,
- l'adhésion à une union ou à une fédération, la conclusion d'une convention de substitution, le retrait d'une union ou d'une fédération, la fusion avec une autre mutuelle ou une union, la scission ou la dissolution de la Mutuelle, ainsi que sur la création d'une autre mutuelle ou union,
- les règles générales auxquelles doivent obéir les opérations de cession en réassurance,
- l'émission des titres participatifs, de titres subordonnés et d'obligations dans les conditions fixées aux articles L.114-44 et L.114-45 du code de la mutualité,
- le rapport de gestion et les comptes annuels présentés par le conseil d'administration et les documents, états et tableaux qui s'y rattachent,
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, mentionnées à l'article L.114-34 du code de la mutualité,
- toute question relevant de sa compétence en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

- la nomination des commissaires aux comptes,
- les comptes combinés ou consolidés de l'exercice ainsi que sur le rapport de gestion du groupe dans le cas d'une adhésion à une union.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an.

L'assemblée générale réunie le 31 mai 2023 a :

- approuvé les comptes de l'exercice 2022,
- affecté le résultat de l'exercice 2022 aux réserves, le montant du résultat se répartissant entre le report à nouveau et la dotation au fonds social et d'entraide,
- attribué des allocations exceptionnelles sur le fonds social et d'entraide au titre de l'exercice 2022,
- alloué une indemnité compensatrice de temps passé au président du conseil d'administration et aux autres membres du conseil d'administration,
- donné quitus aux administrateurs,
- procédé au renouvellement de la moitié des membres du conseil d'administration.

B.1.2 Gouvernance opérationnelle

En conformité avec les dispositions de l'article L.211-13 du code de la mutualité qui dispose que les mutuelles doivent être dirigées effectivement par au moins deux personnes, le conseil d'administration de la Mutuelle a nommé deux dirigeants effectifs : le président du conseil d'administration et le directeur général.



Le président du conseil d'Administration, Dominique BURLETT, préside le conseil d'administration et à ce titre :

- organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale,
- veille au bon fonctionnement des instances de la Mutuelle. Il s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir, effectivement, leurs attributions en disposant, dans des délais suffisants à leur étude, des informations nécessaires au contrôle de la direction effective de la Mutuelle,
- représente la Mutuelle en justice et dans tous les actes de la vie civile, sous réserve des délégations consenties au directeur général. Il informe le conseil d'administration des procédures engagées en application des articles L.612-30 et suivants du code monétaire et financier,
- propose au conseil d'administration qui en décide, la nomination du directeur général.

En sa qualité de dirigeant effectif, il s'attache dans l'élaboration de la stratégie de développement de la Mutuelle et dans la conduite des actions qui en découlent, à la préservation de ses valeurs et engagements mutualistes.

En cas d'impossibilité d'exercer ses fonctions et après en avoir informé le directeur général ainsi que l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), le président du conseil d'administration délègue ses pouvoirs au 1^{er} vice-président, à défaut au 2^{ème} vice-président.

Le directeur général Isabelle LE BOT, est investi, lors de sa nomination et ce, conformément



aux dispositions de l'article L.211-14 du code de la mutualité, par le conseil d'administration des pouvoirs nécessaires à la direction effective de la Mutuelle.

En sa qualité de dirigeant opérationnel, le directeur général a autorité sur les services de la Mutuelle. Il en dirige et contrôle l'action.

Les responsables des fonctions clés au sens de l'article L.211-12 du code de la mutualité sont placés directement sous l'autorité du directeur général.

Le directeur général assume notamment les missions suivantes :

- élaborer avec le président du conseil d'administration la stratégie de la mutuelle et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés,
- mettre en œuvre la stratégie de développement de la Mutuelle, dans le cadre des orientations arrêtées par le conseil d'administration et sous le contrôle de celui-ci, en s'attachant à mettre en œuvre une gestion saine, prudente et efficace garantissant le respect et la pérennité de ses engagements vis à vis de ses assurés et de leurs ayants droit,
- mettre en œuvre le système de gouvernance de la Mutuelle,
- assurer le fonctionnement administratif et technique de la Mutuelle,
- veiller au respect de la réglementation et des normes.

Le poste de Directeur Général Adjoint a été supprimé et remplacé par celui de Directeur Général Délégué. Nathalie LE BRAZIDEC, qui occupait précédemment le poste de Directeur Technique et Risques, a été promue à cette fonction.

Les fonctions clés sont portées par des collaborateurs de La France Mutualiste.

Elles sont directement rattachées à la direction générale et disposent de ressources, de l'autorité et de l'indépendance opérationnelle leur permettant d'exercer leurs missions et leur responsabilité d'alerte auprès du comité audit et risques. Elles rendent compte périodiquement aux dirigeants effectifs.



Fonction clé gestion des risques

- coordonne le processus ORSA ou EIRS (Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité) et la rédaction du rapport ORSA et veille à sa prise en compte dans les décisions importantes ;
- aide le conseil d'administration et les autres fonctions à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques ;
- communique au comité audit et risques les risques qui ont été identifiés comme potentiellement importants ou les risques sous surveillance particulière ;
- de manière générale, surveille le dispositif d'identification, de suivi et de maîtrise des risques ;
- produit le rapport ORSA.



Fonction clé vérification de la conformité

- a pour mission principale de veiller au respect par la Mutuelle de la réglementation relative aux activités d'assurance. Elle élabore une politique de conformité et un plan de conformité ;
- joue un rôle de conseil auprès des organes dirigeants et de surveillance quant à l'identification et à l'évaluation des risques de non-conformité résultant d'éventuels changements de l'environnement juridique en s'assurant que les implications qui en découlent pour la Mutuelle soient identifiées ;
- présente le rapport de la fonction clé Vérification de la conformité



Fonction clé audit interne

- contribue à la gestion des risques liés à l'activité de la Mutuelle et à son environnement de contrôle en proposant un plan d'audit pluriannuel qui se décline par année au Comité d'audit et des risques, réalisant ou faisant réaliser les audits, dont elle présente les résultats et suit les plans d'actions qui en découlent ;
- complète les contrôles de premier et de second niveau de la Mutuelle en intervenant de façon ponctuelle et a posteriori ;
- n'exerce aucune fonction opérationnelle afin qu'elle soit libre de toute influence de la part des autres fonctions, y compris les fonctions clés ;
- rend compte de ses travaux et des préconisations attachées à la direction générale et au Comité d'audit et des risques ;



Fonction clé actuarielle

- coordonne le calcul des provisions techniques ;
- garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents, et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques ;
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques ;
- compare les meilleures estimations aux observations empiriques ;
- émet un avis sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital ;
- présente le rapport actuariel au conseil d'administration.

B.1.3 Rémunération

Les principes de rémunération des salariés de La France Mutualiste ont pour but :

- d'attirer et de motiver des profils compétents,
- d'encourager la performance,
- de mobiliser les ressources internes pour apporter satisfaction aux adhérents,
- de ne pas inciter les salariés à prendre de risques excessifs ou contraires à la stratégie ou aux intérêts de la Mutuelle.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

L'article 42 de la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (dite Solvabilité 2) impose aux entreprises d'assurance de veiller à ce que leurs dirigeants et les collaborateurs occupant d'autres fonctions clés fassent preuve :

- de qualifications, connaissances et expériences professionnelles afin de « *permettre une gestion saine et prudente (compétence)* »,
- d'une « réputation et d'une intégrité de bon niveau (honorabilité) ».

Au sein de La France Mutualiste, les acteurs dont la compétence et l'honorabilité font l'objet d'une appréciation particulière sont les suivants :

- les membres du conseil d'administration,
- les dirigeants effectifs, à savoir le président du conseil d'administration et le directeur général nommé en qualité de dirigeant opérationnel,
- les responsables des quatre fonctions clés, à savoir le responsable de la fonction clé « gestion des risques », le responsable de la fonction clé « vérification de la conformité », le responsable de la fonction clé « audit interne » et le responsable de la fonction clé « actuarielle »,
- le directeur financier et technique,
- le directeur technique et risques,
- les membres permanents du comité audit et risques,
- les membres permanents du comité stratégique et projets.

Chacun de ces acteurs veille à maintenir ses compétences par des formations et expériences en accord avec les évolutions des métiers et de l'environnement.

L'appréciation de la compétence des personnes repose, à La France Mutualiste, non seulement sur la prise en compte des qualités techniques indispensables à la tenue de la fonction mais également sur la prise en compte des qualités humaines essentielles au bon fonctionnement de toute entreprise.

L'appréciation des compétences des responsables des fonctions clés incombe à la direction générale qui les recrute, les nomme et exerce son autorité sur eux. Le directeur général

soumet la nomination des fonctions clés à la validation du conseil d'administration, avant de transmettre l'information à l'ACPR pour validation finale.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'ORSA

B.3.1 Système de gestion des risques

La France Mutualiste, en tant que mutuelle nationale de retraite et d'épargne, mutualise des risques au profit de ses adhérents. Sa mission consiste essentiellement à assumer des risques de longévité dans le cas des activités de retraite et des risques financiers pour ses activités d'épargne et retraite.

Les objectifs de La France Mutualiste sont de garantir la sécurité des engagements pris vis-à-vis de ses adhérents, d'assurer la pérennité de la Mutuelle, d'en préserver sa solvabilité et de veiller à son développement commercial, tout en distribuant un rendement satisfaisant aux adhérents.

Dans ce contexte, les risques assurés dans les contrats ainsi que les risques financiers découlant des investissements font l'objet d'un suivi permanent afin de veiller au respect des limites d'expositions de risques fixées en accord avec les objectifs de la Mutuelle.

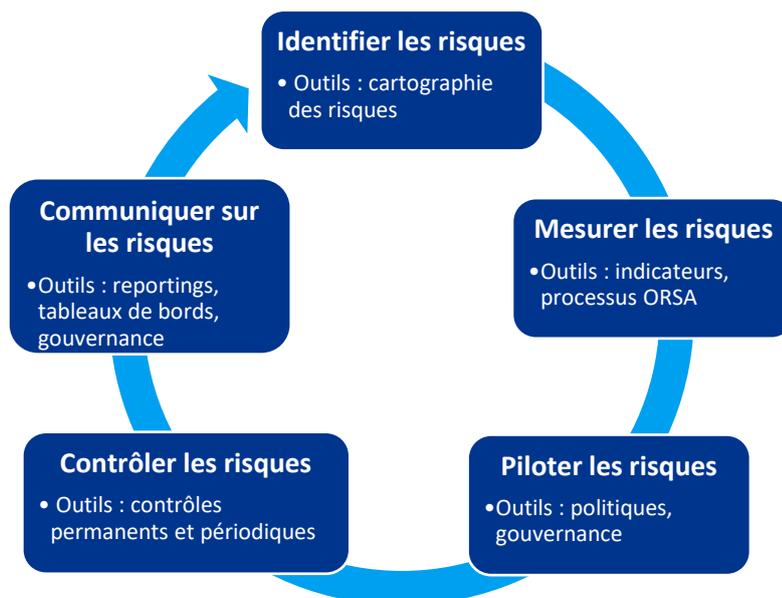
Afin de mettre en œuvre un cadre de gestion des risques au sein de la Mutuelle, le Département en charge de la gestion des risques a été créé en mars 2015.

Ce cadre de gestion des risques :

- permet d'identifier les risques importants auxquels La France Mutualiste est exposée, de les évaluer, de les suivre, de chercher à les atténuer,
- définit un niveau de tolérance au risque afin de garantir la maîtrise de différents paramètres, par exemple que la solvabilité de la Mutuelle reste à tout moment à un niveau acceptable.

Le cadre de gestion des risques s'appuie sur des outils tels que la cartographie des risques, les politiques écrites, le processus ORSA (Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité), les indicateurs et sur une gouvernance des risques adaptée.

Système de gestion des risques :



◆ La cartographie des risques

Elle identifie les risques selon cinq grandes catégories :

- risques stratégiques,
- risques environnementaux,
- risques assuranciers,
- risques financiers,
- risques opérationnels.

Les cartographies des risques stratégiques et environnementaux, des risques assuranciers et des risques financiers sont appelées « cartographies métiers ».

La cartographie est mise à jour au minimum annuellement par les différentes directions concernées, validée avec la fonction clé « Gestion des Risques » et présentée au Comité d'audit et des risques ainsi qu'en Conseil d'Administration.

La cartographie des risques permet d'identifier les risques existants ou émergents susceptibles d'avoir un impact significatif sur le profil de risque de La France Mutualiste. Le processus de mise à jour de la cartographie permet d'identifier les nouveaux risques, de décrire des actions de contrôles et de maîtrise des risques et d'évaluer de manière qualitative les risques résiduels.

Pour chacun des risques identifiés dans la cartographie, des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs sont élaborés, afin de permettre leur suivi.

Sur la base des cartographies des risques, la gestion des risques effectue les travaux suivants :

- bilan des cartographies métiers : annuellement la gestion des risques dresse un bilan des

risques cartographiés, en lien avec la réalisation des risques et la maîtrise de ces risques durant l'année écoulée. Ce bilan est présenté en Comité d'audit et des risques,

- surveillance des dispositifs de maîtrise des risques : existence, mise en œuvre et efficacité des dispositifs identifiés en lien avec les risques cartographiés,
- suivi régulier des indicateurs de suivi des risques, en lien avec les risques cartographiés et la tolérance aux risques de la Mutuelle.

Par ailleurs, au cours du processus ORSA sont validés les objectifs de la mutuelle en termes de développement et d'équilibre économique et financier.

L'appétence aux risques de la Mutuelle est définie sur la base de plusieurs métriques (comme le ratio de couverture de solvabilité, le résultat avant impôts, la taille du bilan) qui sont fixées par le Conseil d'Administration de la Mutuelle.

Les critères de l'appétence aux risques sont définis annuellement, dans le cadre de l'ORSA. Le respect de ces critères est vérifié sur l'horizon du plan de développement.

Les critères de cotation des risques au sein des cartographies sont en adéquation avec les critères d'appétence aux risques de la Mutuelle.

◆ Les politiques écrites de gestion des risques

Elles décrivent l'organisation de la gestion des risques au sein de la Mutuelle et la manière dont ceux-ci sont gérés et atténués.

Les politiques de gestion des risques sont ensuite déclinées suivant les principales catégories de risques de la Mutuelle :

- risques stratégique et environnementaux : politique de gouvernance, de compétence et honorabilité, politique de rémunération, d'information,
- risques financiers : politique de gestion du risque actif-passif, politique de gestion financière,
- risques d'assurance : politique de souscription et provisionnement, politique de réassurance,
- risque opérationnel : politique de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne, politique de continuité d'activité.

◆ La structure de gouvernance des risques

Elle est adaptée à la nature, la taille et la complexité des risques de la Mutuelle.

Afin de gérer efficacement les risques, le processus de décision dans la structure de gouvernance s'articule de la manière suivante :

- Le Conseil d'Administration porte la responsabilité ultime de la mise en œuvre du système de gestion des risques. Il délègue la mise en œuvre de la stratégie de la Mutuelle ainsi que la mise en place du cadre de gestion des risques à la direction effective.
- Il est assisté par le Comité d'audit et des risques dans la surveillance et le suivi du contrôle interne et du système de gestion des risques.

Les Comités de Pilotage internes (Copil) assurent le suivi opérationnel des risques. Dans ce cadre, la fonction clé « Gestion des Risques » facilite la mise en œuvre du système de gestion des risques et le déploie en pratique à travers :

- la mise à jour de la cartographie des risques,
- la contribution au processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA),
- le suivi et les éventuelles évolutions des indicateurs de risques,
- la communication auprès du Conseil d'Administration et de la Direction générale,
- la coordination pour la révision annuelle des politiques écrites de la Mutuelle à faire valider par le Conseil d'Administration,
- de manière générale, la surveillance de tout le dispositif de maîtrise des risques.

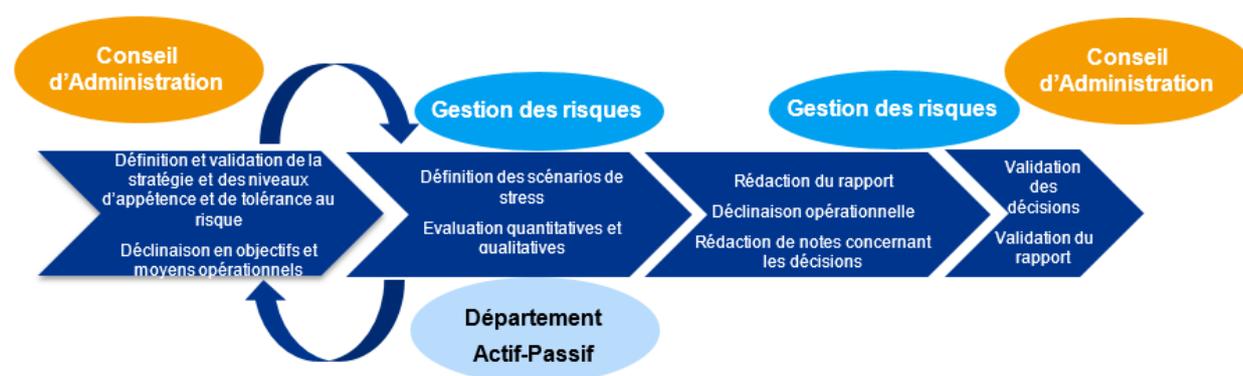
La fonction clé « Gestion des Risques » est membre permanent du Comité d'audit et des risques et anime le Comité de pilotage ORSA.

B.3.2 Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS / ORSA)

L'objectif de l'Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (appelé ORSA) est de :

- décrire le profil de risque de la France Mutualiste et évaluer la qualité des dispositifs de gestion des risques de la Mutuelle,
- évaluer le besoin en solvabilité et la solvabilité future de la Mutuelle compte tenu de sa stratégie et de ses limites approuvées de tolérance aux risques,
- accompagner la prise de décision.

Le processus ORSA se déroule suivant les étapes suivantes :

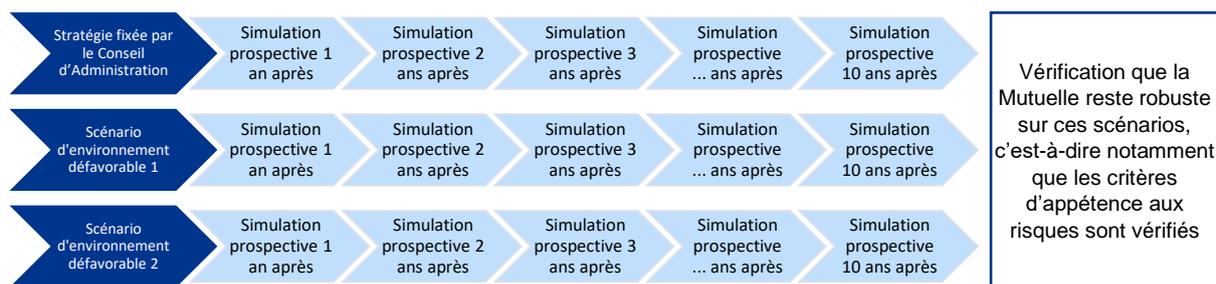


L'ORSA est un élément clé dans la validation de la stratégie de la Mutuelle. Ses conclusions permettent d'éclairer le Conseil d'Administration sur l'impact des décisions à prendre concernant la solvabilité prospective de la Mutuelle.

Ce processus nécessite la contribution de plusieurs directions de La France Mutualiste notamment la Direction technique & risques et la Direction financière.

À partir de la stratégie fixée par le Conseil d'Administration (et l'appétence au risque de la Mutuelle), des simulations prospectives sont réalisées afin de mesurer l'impact futur de cette stratégie sur la situation de la Mutuelle. Afin de tester la robustesse de la Mutuelle, des

scénarios d'environnement défavorables sont retenus, par exemple des baisses de marchés financiers.



Dans chacun des scénarios testés, le Besoin Global de Solvabilité (BGS) est mesuré. C'est le besoin de fonds propres de la Mutuelle pour mener à bien sa stratégie, en toute sécurité, même en cas d'environnement défavorable. Le suivi du BGS permet d'assurer le respect des engagements pris sur la durée en prenant en compte les marges de sécurité nécessaires.

Ainsi, le Conseil d'Administration fixe les hypothèses retenues dans les projections qui sont réalisées par les équipes opérationnelles. Le Conseil d'Administration apprécie l'adéquation entre les résultats qui lui sont présentés et sa tolérance au risque. Si les résultats font apparaître un risque de dépasser les seuils de tolérance alors la gestion des risques propose au Conseil d'Administration, des règles de management palliatives afin de rester à l'intérieur des limites fixées.

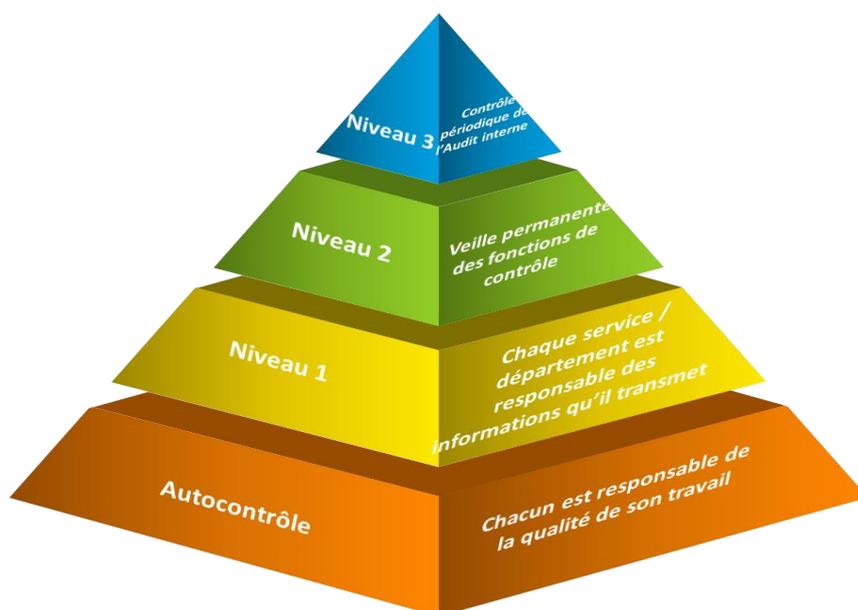
L'ORSA donne lieu à l'écriture d'un rapport annuel validé par le Conseil d'Administration puis transmis à l'ACPR. Le processus ORSA se déroule d'avril à septembre.

La France Mutualiste peut être amenée à réaliser un processus ORSA de manière ponctuelle suite à certains événements définis dans la politique ORSA.

Aussi, la Mutuelle détermine ses propres besoins de solvabilité en tenant compte de son propre profil de risque.

B.4 Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels de La France Mutualiste repose sur trois niveaux de contrôle.



Le premier et le second niveau de contrôle forment le dispositif de contrôle permanent de La France Mutualiste. Le troisième niveau du système de contrôle interne est mis en œuvre par l'Audit interne.

Le système de contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable concernant :

- l'identification et l'évaluation de l'ensemble des risques opérationnels auxquels est exposée La France Mutualiste,
- la pertinence et l'efficacité des opérations,
- la fiabilité de l'information financière et non financière,
- le respect des politiques et des procédures internes,
- le déploiement des plans d'actions hiérarchisés permettant de réduire le niveau d'exposition sur les risques jugés inacceptables par La France Mutualiste,
- l'efficacité et l'existence des procédures de contrôles de 1^{er} niveau déployées.

Le premier niveau de contrôle interne est constitué par les directions métiers et support.

Son périmètre de responsabilité est le suivant :

- définition des procédures et des contrôles permettant de maîtriser ses opérations,
- réalisation des contrôles permettant de s'assurer que chaque collaborateur se conforme aux règles et procédures clairement définies, écrites et connues,
- définition du niveau de maîtrise de ses activités.

Chaque direction / département / service doit décliner la politique de « gestion des risques

opérationnels et de contrôle interne » validée par le Conseil d'Administration dans le cadre d'un plan de déploiement défini annuellement par le Département du contrôle interne.

Chaque direction / département / service est responsable de la gestion de ses risques opérationnels, de la mise en œuvre de son contrôle interne de 1er niveau et de la bonne application de cette politique.

Le deuxième niveau de contrôle interne est constitué par le Service contrôle interne et la fonction clé « Vérification de la Conformité ».

◆ **Mise en œuvre du contrôle interne**

Le Service Contrôle Interne est en charge de la définition et du déploiement du système de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne.

Son périmètre de responsabilité est le suivant :

- définition et conception du système de contrôle interne de premier et second niveau,
- réalisation / mise à jour des cartographies des risques opérationnels,
- suivi des plans d'actions de réduction des risques opérationnels,
- suivi des incidents et des actions identifiées,
- réalisation du plan de contrôle permanent (supervision du plan de contrôle de premier niveau / réalisation du plan de contrôle de second niveau),
- réalisation du reporting et du suivi des risques opérationnels auprès des instances de gouvernance.

Le Service contrôle interne accompagne les directions / départements / services dans la mise à jour des évaluations des risques et des dispositifs de maîtrise. Il vérifie la cohérence globale des résultats et le respect de la méthodologie.

Le Service contrôle interne prend en compte régulièrement les résultats des travaux (cartographies, résultats des contrôles de premier niveau et de second niveau, base incidents), les audits, les directives de la Direction générale, du Comité d'audit et des risques, du Conseil d'Administration ainsi que les évolutions réglementaires afin de faire évoluer sa vision des risques opérationnels.

Le Service contrôle interne est en charge de répondre aux besoins de reporting de la gouvernance et des directions / départements / services. Ces états sont communiqués et présentés au Comité de Direction, au Comité d'audit et des risques ainsi qu'au Conseil d'Administration.

◆ **Mise en œuvre de la fonction clé « Vérification de la Conformité »**

Au-delà des fonctions de contrôle, la FVC s'attache à réaliser une sensibilisation régulière et à proposer un accompagnement via notamment des entretiens métiers au cours desquels des actions ponctuelles de mise en conformité peuvent être définies. La FVC en assure ensuite le suivi.

B.5 Fonction clé « Audit Interne »

L'Audit interne est placé sous l'autorité du Directeur général de La France Mutualiste et n'exerce aucune autre fonction ou activité opérationnelle au sein du Groupe La France Mutualiste, conformément à la réglementation.

L'indépendance de la fonction clé « Audit interne » est rappelée à minima une fois par an au Conseil d'Administration à travers le Comité d'audit et des risques lors de la présentation des documents ci-dessous :

- la politique d'audit interne,
- le plan d'audit annuel,
- le bilan d'audit.

La fonction clé « Audit interne » de la Mutuelle intervient dans le cadre d'un plan pluriannuel d'audit. Elle dispose de l'autonomie opérationnelle pour mener à bien ses missions.

Le plan pluriannuel d'audit est construit avec une vision par macro processus et par risques majeurs.

Ce plan est décliné à chaque exercice en plan annuel d'audit, lequel est validé par la Direction générale, approuvé par le Comité d'audit et des risques puis présenté en Conseil d'Administration.

B.6 Fonction clé « Actuarielle »

Le Responsable de la fonction clé « Actuarielle » est le Directeur technique et financier de La France Mutualiste.

Chaque année la fonction clé « Actuarielle » présente au Conseil d'Administration un rapport actuariel portant sur les sujets suivants :

- revue actuarielle du calcul des provisions techniques,
- évolution de la meilleure estimation et de la marge pour risque,
- sensibilités liées au provisionnement,
- politique de souscription,
- politique de réassurance.

Le rapport 2022 de la fonction clé « Actuarielle » a été présenté au conseil d'administration du 19/10/2023, après validation par le Comité d'audit et des risques du 21/09/2023.

◆ Politique de souscription

La politique de souscription vise à la maîtrise de l'équilibre technique des contrats souscrits sur leur durée de vie. La France Mutualiste, comme l'ensemble du marché de l'assurance vie, doit faire face à un environnement complexe :

- risque géostratégiques importants, avec la guerre en Ukraine notamment,
- inflation conséquente,
- taux ayant remonté après une longue période de taux bas, mais avec un risque de redescente.

Afin de renforcer sa solvabilité mais aussi de préserver la pérennité du fonds en euros comme véhicule de mutualisation et de protection de l'épargne dans ce contexte, LFM a mis en place depuis 2022 une harmonisation des taux garantis sur l'ensemble de ses contrats d'Épargne (à 0% brut de frais de gestion) : déjà opérationnelle pour les nouveaux versements à compter du 1^{er} avril 2020, cette mesure a été étendue à l'ensemble du stock des contrats en cours, par une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire d'octobre 2021, mise en place en juin 2022.

Ces mesures ont permis d'avoir de bons résultats financiers, que la Mutuelle a redistribués significativement à ses adhérents à travers des taux de participation élevés (3,70% sur le produit Actépargne 2 notamment).

La Fonction Actuarielle suggère de mettre en place un ou des indicateur(s) quantitatif(s) afin de suivre l'impact des affaires nouvelles sur les fonds propres prudentiels. Des caractéristiques clés sont à définir (duration du contrat, âge, encours moyen, APE, potentiel commercial...) afin de pouvoir en faire un suivi dans les nouvelles souscriptions. Par ailleurs, la Fonction Actuarielle suivra de près l'impact de la nouvelle population d'adhérents sur les lois statistiques utilisées dans le modèle de projection.

◆ Politique de réassurance

Les principes directeurs de la politique de réassurance de LFM sont définis en Assemblée Générale. Ils visent essentiellement à préserver la solvabilité de la mutuelle et/ou à garantir une certaine stabilité du résultat.

Le dispositif de réassurance de la Mutuelle n'a pas évolué en 2023 sur les produits historiques. Il est resté limité au :

- doublement du capital réservé (en cas de décès en OPEX) RMC couvert par un traité en excédent de sinistre,
- capital décès du produit Confort Obsèques (qui n'est plus commercialisé depuis 2015) couvert par un traité en quote-part (50%).

Les nouvelles offres de la Mutuelle lancées en 2020 font en revanche beaucoup plus largement appel à la réassurance :

- produit Garantie des Accidents de la Vie, réassuré en quote-part (80%), produit « Passerelle » d'Épargne multi-support avec garantie plancher en cas de décès et au terme du produit (02/01/2031), réassuré à 100%.

Ce dispositif de réassurance paraît adéquat et suffisant à ce stade.

Concernant les questions relatives au provisionnement, le rapport de la fonction clé « Actuarielle » se prononce sur le caractère prudent du niveau de provisions. Il note que l'amélioration des processus de modélisation engagée les années précédentes a été poursuivie (qualité des données, revue des hypothèses, ...), permettant de confirmer la robustesse des calculs de provisions dans le contexte des taux bas.

Il conclut que les diligences menées ne remettent pas en cause la suffisance et la fiabilité des provisions.

B.7 Sous-traitance

La France Mutualiste fait appel à des sous-traitants et des prestataires dans le cadre de certaines activités et fonctions opérationnelles déléguées.

La décision d'avoir recours à la sous-traitance est motivée par des choix stratégiques ainsi que par la recherche de niveaux appropriés d'expertise, de savoir-faire et de connaissances adaptées.

La politique de sous-traitance a pour objet de définir :

- les objectifs.
- les grands principes de gestion de la sous-traitance au sein de La France Mutualiste.
- les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- les processus et procédures de reporting.

Dans sa politique, la Mutuelle a intégré une présentation des éléments sur lesquels elle se base pour déterminer si une fonction ou une activité est considérée comme critique ou importante.

La politique de sous-traitance est intégrée à la politique de gestion des risques. Elle est revue au moins une fois par an par le Conseil d'Administration. Les risques de sous-traitance relèvent des directions opérationnelles et sont suivis par le Contrôle Interne pour les risques opérationnels et par la fonction clé « gestion des risques » en lien avec les risques stratégiques.

Les activités ou fonctions, liées aux activités d'assurance de la Mutuelle, sous-traitées et considérées comme importantes ou critiques (risques résiduels après mise en place de dispositifs de réduction des risques) sont les suivantes :

Critère EIOPA	Activité ou fonction opérationnelle STIC ⁽¹⁾	Détail de la prestation fournie	Ressort territorial
Gestion	Système de gestion des contrats des adhérents	Kelia, logiciel édité par Kapia, est un système de gestion des contrats et actes des adhérents.	France
Gestion	Système de gestion des actifs	Jump, logiciel de gestion d'actifs.	France
Gestion	Logiciel de simulation actuariel	Solvéo, édité par Fractales, est un logiciel de simulation actuariel.	France

(1) Sous-Traitance Importante et Critique

Suite à une définition plus précise des critères d'identification des STIC⁵ un seul prestataire est identifié comme STIC, il s'agit de l'éditeur KAPIA, en raison de la migration en avril 2022 de la gestion des contrats d'épargne des adhérents LFM.

⁵ Sous-Traitance Importante et Critique

B.8 Autres informations

Aucune autre information importante portant sur le système de gouvernance de La France Mutualiste n'est à mentionner.

C. Profil de risque

Le cœur du métier de La France Mutualiste consiste à prendre des risques, les mutualiser, les gérer et les atténuer dans l'intérêt de ses adhérents.

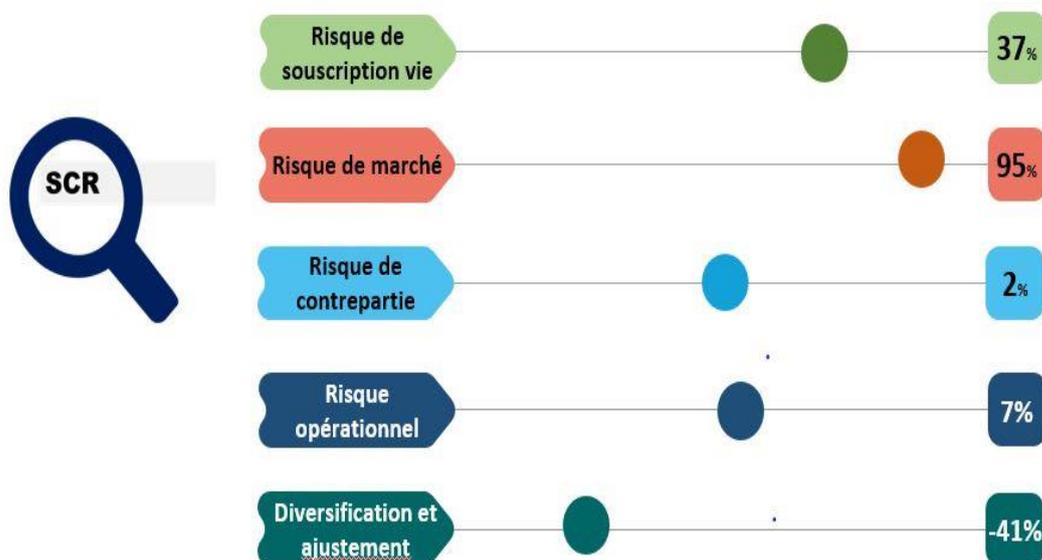
Ainsi, de nombreux risques décrits ci-dessous sont inhérents à l'activité de La France Mutualiste ainsi qu'à l'environnement économique et réglementaire dans lequel la Mutuelle exerce ses activités.

Les risques auxquels La France Mutualiste est soumise sont regroupés suivant les grandes catégories de risques définies dans la cartographie.

Les risques sont classés en risques quantifiables et non-quantifiables.

Les travaux sur le profil de risque permettent d'identifier les risques importants pour La France Mutualiste, c'est-à-dire ceux dont la réalisation pourrait altérer la solvabilité.

La composition du SCR de la mutuelle est la suivante :



C.1 Risque de souscription

Ce risque classé dans la catégorie risque d'assurance correspond au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification, de provisionnement et de niveau de dépenses permettant de gérer l'activité sur la durée.

Au 31/12/2023, le SCR (Solvency Capital Requirement ou Capital de Solvabilité Requis) de souscription représente 37% du SCR global de la Mutuelle.

- avec 125 M€ de SCR, le risque de frais représente 62% du risque de souscription,
- avec 96 M€ de SCR, le risque de longévité représente 48% du risque de souscription,
- avec 43 M€ de SCR, le risque de rachat représente 22% du risque de souscription,
- avec 10 M€ de SCR, le risque de mortalité représente 5% du risque de souscription,
- la diversification des risques représente 36% (en moins) de risque de souscription.

Au 31/12/2023, les provisions mathématiques et autres provisions techniques de La France Mutualiste se répartissent de la manière suivante :

- 42% couvrent des produits soumis au risque de longévité et au risque de mortalité (rentes viagères et capitaux décès),
- 47% couvrent des produits d'épargne avec garantie de rachat,
- 7% couvrent des produits d'assurance en unités de compte,
- 4% représentent des provisions diverses dont les provisions pour participation aux excédents qui seront affectées aux adhérents dans les années futures.

Les provisions du fonds en euros des adhérents sont protégées par une garantie annuelle du capital de 100% brute de frais sur versements et de frais de gestion depuis fin juin 2022, conformément à une décision prise en assemblée générale.

La stratégie de développement de La France Mutualiste inscrite dans le plan « Horizon Groupe 2024 » a pour but d'assurer le renouvellement de la population des adhérents par des souscriptions d'adhérents plus jeunes, afin d'entamer un rajeunissement progressif de l'âge moyen des contrats. Dans ce cadre, La France Mutualiste a renouvelé sa gamme en lançant en 2020 deux nouveaux produits, qui sont en phase de croissance :

- un produit Assurance Accident de la Vie (AAV) couvrant notamment contre le risque de décès accidentel et l'incapacité/Invalidité accidentels,
- un PER, qui élargit la gamme de produit retraite proposée par la Mutuelle.

Des éléments de faiblesse perdurent, notamment le renouvellement limité du portefeuille et la hausse des frais généraux.

Pour parer à ce constat, le nouveau plan stratégique PEP'S (Performance, Engagement, Proximité, Solidarité) à horizon 2030 est en cours d'élaboration.

Dans ce cadre, trois axes majeurs ont été réaffirmés lors de l'assemblée générale du 31/05/2023 :

- la facilitation des échanges avec ses adhérents : Maintenir une communication fluide et transparente avec ceux-ci,
- le respect des obligations réglementaires : Créer une relation de confiance solide avec ses adhérents. La protection des épargnants est une priorité absolue. Cela permettra aux adhérents de se sentir en confiance et de savoir que leurs intérêts sont protégés,
- la croissance rentable : La Mutuelle s'engage à développer son portefeuille d'adhérents de manière prudente et durable, en veillant à maintenir un équilibre entre la rentabilité et la qualité des services. Un des objectifs consiste donc à attirer de nouveaux adhérents plus jeunes dans le but de rajeunir progressivement son portefeuille d'adhérents.

De façon concrète, le plan stratégique PEP'S à horizon 2030 se déploiera en trois étapes majeures :

- **la consolidation** du modèle actuel, c'est-à-dire l'amélioration de la pratique du métier, du développement commercial à la gestion en passant par la qualité des outils et des communications,
- **la mutation** par le développement de nouveaux modèles de conquête, par exemple par des partenariats ou acquisitions permettant d'accélérer sur la digitalisation des canaux de vente,
- **l'accélération** par l'élargissement de l'horizon par le rapprochement avec un autre acteur du secteur de l'assurance pour atteindre l'objectif de croissance rentable.

Pour des raisons historiques, la population adhérente de La France Mutualiste est très stable, fortement concentrée sur certaines tranches d'âges et de composition très majoritairement masculine pour la RMC et majoritairement féminine pour l'épargne.

La population des adhérents est constituée de près de 47% d'adhérents de moins de 70 ans (en progression), d'environ 28% ayant entre 70 et 80 ans, et 25% ayant plus de 80 ans. Cette population est très fidèle, les rachats sont donc faibles puisque l'épargne est principalement destinée à la transmission du patrimoine.

Par ailleurs, le taux de réemploi des capitaux décès (plus de 41% en 2023) est très important.

Compte tenu des caractéristiques de la population des adhérents, La France Mutualiste est amenée à surveiller en priorité certains indicateurs dans l'activité de souscription.

◆ **Le suivi de la longévité dans les garanties de type retraite / mortalité dans les garanties décès**

Les hypothèses retenues dans le tarif et la constitution des provisions doivent être en accord avec la mortalité réelle de la population assurée.

La France Mutualiste effectue un suivi régulier de son exposition aux risques de mortalité / longévité via des études actuarielles notamment sur les portefeuilles de rentes. Cela permet de détecter les éventuelles dérives et de prendre les mesures qui s'imposent.

À La France Mutualiste ces deux risques se compensent en partie, à savoir le risque de longévité sur les rentes et le risque de mortalité sur les capitaux décès.

En outre, La France Mutualiste dispose de couvertures de réassurance pour couvrir certains portefeuilles / risques spécifiques, telles que le doublement du capital décès de la RMC en cas de décès en opération extérieure, ou la garantie en capital du contrat passerelle.

◆ Le suivi des rachats dans les produits d'épargne

Le suivi des rachats vise à détecter des augmentations tendancielle ou conjoncturelles du taux des rachats des contrats.

Une croissance significative sur le long terme des rachats est estimée comme peu probable compte tenu de la fidélité et de l'attachement des adhérents aux valeurs portées par La France Mutualiste ainsi que la qualité de la rémunération des contrats sur longue période. De plus, les contrats de La France Mutualiste sont majoritairement souscrits dans une logique de transmission du patrimoine avec par conséquent des fluctuations de rachats assez limitées.

◆ Le suivi des dépenses (frais)

Ce suivi vise à identifier si les frais auxquels La France Mutualiste doit faire face dérivent plus rapidement qu'attendu dans les projections pluriannuelles sous l'impact de dépenses non prévues ou insuffisamment estimées, en lien avec l'inflation sur le moyen terme.

Dans la pratique, ce risque de dérive est bien maîtrisé et La France Mutualiste dispose de leviers d'actions notamment à travers la planification pluriannuelle, la fixation et la surveillance des budgets annuels par le Département du contrôle de gestion.

◆ Mesures de sensibilité aux variables de risque

La France Mutualiste mesure sa sensibilité au risque de souscription en calculant régulièrement l'impact de la variation des facteurs de risques sur ses fonds propres et son capital de solvabilité requis.

La variable la plus sensible au sein du risque de souscription est la variation des dépenses, variable sur laquelle La France Mutualiste dispose de leviers d'actions si nécessaire.

C.2 Risque de marché

Le cœur de métier de La France Mutualiste est une activité d'assurance-vie épargne et retraite qui la conduit à recevoir des primes qui seront placées durant de longues années afin d'assurer le service des prestations attendues par les adhérents : rentes, capitaux décès, échéances, etc.

Par nature, la Mutuelle gère des volumes d'actifs importants, d'un peu moins de 10 MD€, qui couvrent les engagements pris vis-à-vis des adhérents.

Au 31/12/2023, le risque de marché représente 78% du SCR global. La décomposition du SCR de marché brut, selon la formule standard de Solvabilité 2, est la suivante :

- avec 170,6 M€ de SCR, le risque de spread (écart de taux) représente 21% du SCR global,
- avec 219,8 M€ de SCR, le risque action représente 27% du SCR global,
- avec 141,7 M€ de SCR, le risque immobilier représente 17% du SCR global,
- les risques de taux, de change et de concentration représentent 12% du SCR global.

En volume d'exposition, le risque de marché apparaît comme le plus important. La France Mutualiste a mis en place des équipes, des processus, ainsi que des limites spécifiques pour identifier, mesurer et maîtriser le risque de marché.

Le risque de maintien des taux à un niveau bas durant de longues années avait été identifié comme un risque significatif car il pourrait conduire à terme à une forte baisse du taux de rendement courant des actifs. La diversification des actifs permet d'atténuer ce risque en variant les sources de rendements futurs.

Le taux de couverture des exigences de fonds propres tel que défini par la Formule Standard (cf. partie E « Gestion du capital ») est étroitement lié à l'évolution des marchés financier et immobilier. La couverture des exigences de fonds propres fait l'objet d'une surveillance très fréquente et de mesures de sensibilité afin de prendre toute décision éventuellement nécessaire.

◆ Les expositions sur les actifs de taux

Le risque sur les actifs de taux pourrait se matérialiser pour la Mutuelle de plusieurs manières :

- un risque de remplacement lié à un contexte durable de taux bas : effet des taux bas sur le taux de rendement futur du portefeuille. Une période longue de taux bas conduit mécaniquement à une baisse des taux de rendement des actifs, hors impact des éventuelles réalisations de plus-values,
- un risque de défaut des émetteurs, ce qui ne permettrait pas à ces derniers d'assurer leurs engagements de paiement des coupons, puis du remboursement du principal.

Afin de limiter les impacts sur le taux de rendement de l'actif en période de baisse durable des taux d'intérêt, la Mutuelle cherche à lisser les échéances obligataires par année pour ne pas dépendre d'une seule « date » de réinvestissement. Cette politique d'intervention régulière sur le marché permet de diminuer l'impact de certaines années et maintenir un taux de rendement correspondant à une moyenne des taux observés sur une période longue.

Dans un tel contexte, le niveau de provision pour participation aux excédents constitué ainsi que le montant de plus-values latentes sur les actifs permettent à la Mutuelle de faire face à ses engagements vis-à-vis des adhérents.

De plus, la gestion financière de la Mutuelle maintient le niveau de liquidité suffisant pour payer les prestations des mois à venir et ne pas avoir à vendre des actifs en période défavorable.

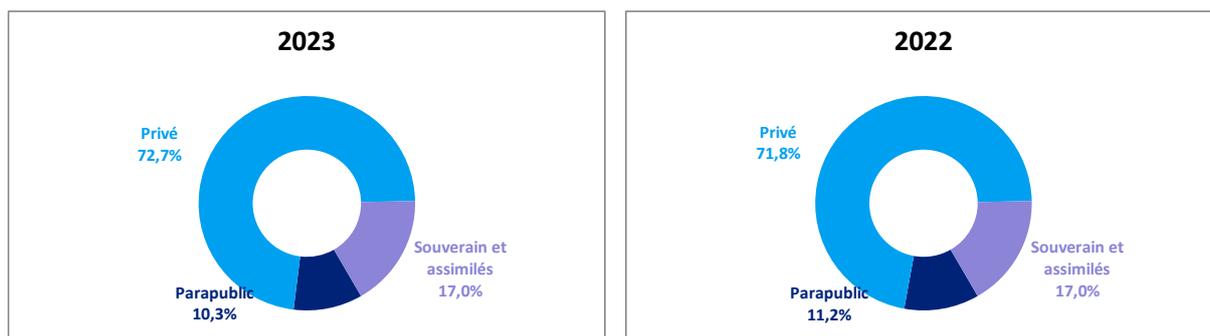
- Le risque de défaut des émetteurs est surveillé et maîtrisé en continu par des limitations concernant les notations admises à l'achat et une surveillance constante de l'évolution de ces notations. Dans le portefeuille obligataire géré en direct de La France Mutualiste (62% du patrimoine), la quasi-totalité des titres bénéficient d'une notation dite de catégorie « Investment grade » (ou émetteurs de « bonne qualité »), i.e. d'une notation au moins égale à BBB-. Les émetteurs « high yield » sont Atos, Banco Sabadell, une obligation hybride EDF, Renault, Rolls Royce, Technip, ainsi que des obligations convertibles émises par des participations de LFM.

Les graphiques suivants comparent la répartition par notation des produits de taux de la Mutuelle au 31/12/2023 et au 31/12/2022. Le constat d'une progression des émissions A liée au remboursement de titres mieux notés et au réinvestissement dans des émissions d'entreprises étant donné la faiblesse des taux souverains.



Le portefeuille obligataire de La France Mutualiste demeure principalement constitué de titres « Investment grade ». Le risque de dégradation est surveillé en permanence afin de conserver la qualité du portefeuille.

Les graphiques ci-dessous représentent la répartition du portefeuille obligataire de La France Mutualiste au 31/12/2023 et au 31/12/2022 par grand secteur :



L'évolution du portefeuille d'investissements traduit également la diversification du portefeuille géré en direct. Le portefeuille se développe vers les obligations d'entreprises et d'établissements financiers.

Ces niveaux sont conformes aux limites d'exposition aux risques inscrites dans la politique de gestion financière, revue et validée chaque année par le Conseil d'Administration.

Pour maîtriser et maintenir la qualité des émetteurs en portefeuille, trois règles de gestion ont été retenues :

- investir dans des signatures de qualité. Cette qualité est appréciée via les notations attribuées par les agences spécialisées. La France Mutualiste investit en conséquence dans des titres dont le *rating* est au moins égal à BBB- *investment grade* chez l'une des trois agences de notations (S&P, Moody's, Fitch),

- limiter les concentrations au sein du portefeuille à 3% de la valeur de marché du patrimoine lorsque l'émetteur est noté A- ou plus, à 1,5% sinon,
- diversifier les émetteurs.

◆ Les expositions sur les actifs immobiliers

Le risque immobilier peut résider soit :

- dans un effritement des prix durant plusieurs années dans une hypothèse de contexte économique durablement peu favorable,
- dans une baisse plus ponctuelle et plus forte des valorisations, pour des immeubles de moins bonne qualité en termes d'emplacement ou de construction.

La Mutuelle est protégée contre ce risque du fait de son niveau de plus-values latentes à plus de 100%.

Le parc immobilier de la Mutuelle est **majoritairement composé d'immeubles résidentiels situés à Paris et proche banlieue (Boulogne, Neuilly-sur-Seine et Sèvres)**. Les biens détenus en régions sont des locaux d'exploitation mis à disposition des agences commerciales.

La plus grande partie du patrimoine est située dans les arrondissements traditionnellement considérés comme des emplacements de prestige ou de grande qualité.

◆ Les expositions sur les actions

Le portefeuille actions, confié à des sociétés de gestion externes sélectionnées par La France Mutualiste, est géré, sous son contrôle, au travers d'OPC dédiés. Les portefeuilles se caractérisent par une grande diversification géographique et sectorielle (règles OPCVM).

La Mutuelle est protégée contre le risque de dépréciation du fait de son niveau de plus-values latentes à plus de 30% et les possibilités offertes de faire couvrir les fonds.

◆ La gestion de la dispersion des risques sur le portefeuille global

Le risque de concentration pourrait résulter soit d'un manque de diversification de son portefeuille d'actifs, soit d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs liés.

La France Mutualiste gère le risque de concentration par :

- la répartition des investissements sur différentes classes d'actifs : l'allocation stratégique d'actif revue annuellement et validée par le Conseil d'Administration,
- des limitations par émetteurs,
- une surveillance des concentrations par secteur d'activité, géographique, etc.

La France Mutualiste réalise différentes études de sensibilités aux risques de marché.

C.3 Risque de contrepartie

Le risque de crédit reflétant les pertes que pourrait entraîner la détérioration de la qualité de crédit des contreparties et débiteurs de La France Mutualiste a été présenté ci-dessus au niveau du risque de spread (risque de marché).

Le « risque de contrepartie » reflétant les pertes que pourrait entraîner le défaut, est couvert par les contrats d'atténuation des risques (tels que les titrisations et les instruments dérivés), la trésorerie et les créances sur des intermédiaires ainsi que tout autre risque de crédit ne relevant pas du « risque lié à la marge » ou risque de spread.

Ce risque n'est pas classé en risque important par La France Mutualiste.

Le montant du SCR de contrepartie au 31/12/2023, selon la Formule Standard de Solvabilité 2, est de 13 M€, représentant 2% du SCR global de la Mutuelle.

C.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir vendre des actifs en cas de nécessité.

Des règles ont été établies afin de maîtriser le risque de liquidité :

- montant minimal des disponibilités définies dans la politique de gestion financière,
- lissage des maturités obligataires,
- taille minimale des souches obligataires,
- ratio d'emprise des souches obligataires et des fonds ouverts.

Ce risque est classé comme très faible compte tenu de la part des passifs non rachetables et du profil des adhérents porteurs de contrats d'épargne rachetables.

C.5 Risque opérationnel

Ces risques sont définis comme le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, du personnel et des systèmes internes, ou à des événements externes.

Chaque risque opérationnel est identifié dans la cartographie des risques opérationnels et est associé à une typologie de risque.

Les risques opérationnels identifiés sont évalués en fonction de leur probabilité d'occurrence et leur gravité, ce qui permet d'en déduire leur criticité globale au travers d'une matrice de risques.

Ils sont évalués en risques bruts et résiduels c'est-à-dire après actions d'atténuation.

Les risques opérationnels demeurant élevés en cotation résiduelle, et donc dans la zone prioritaire donnent lieu à des préconisations et à la mise en œuvre de plans d'actions visant à

les réduire dans un délai raisonnable. Certains risques dits « majeurs » peuvent être acceptés en l'état.

La France Mutualiste a également mis en place un système de déclaration et de gestion des incidents qui permet de :

- identifier / tracer / historiser les risques avérés,
- s'assurer de la pertinence de la cartographie des risques opérationnels et des évaluations effectuées,
- sa mise à jour des cartographies des risques opérationnels est réalisée sur la base :
 - d'une actualisation de l'évaluation des risques (évolution de l'organisation, de produits, canaux de distribution, partenariats, etc...),
 - des résultats des contrôles de premier niveau,
 - des résultats des contrôles de second niveau,
 - des incidents survenus et déclarés (base incidents).

Pour couvrir l'ensemble des risques identifiés, le besoin en capital relatif au risque opérationnel est calculé selon la Formule Standard. Le SCR opérationnel au 31/12/2023 est stable à 7% du besoin en capital global de la Mutuelle.

C.6 Autres risques importants

Les autres risques importants (pouvant altérer la solvabilité de la Mutuelle) sont les risques stratégiques, liés à la réalisation ou non des objectifs stratégiques, ils sont suivis dans la gouvernance de la Mutuelle et partagés avec le Conseil d'Administration.

Les risques externes les plus importants sont le risque réglementaire et ses conséquences (fiscalité et évolution de la réglementation).

C.7 Autres informations

Aucune autre information importante portant sur le profil de risque de La France Mutualiste n'est à mentionner.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

La valorisation à des fins de solvabilité présente les différents postes du bilan prudentiel, actif et passif, leur décomposition en lignes réglementaires Code d'Identification par Classe (CIC) à l'actif et par ligne d'activité Line of Business (LoB) au passif et leur comparaison avec la valorisation dans le bilan comptable.

D.1 Actifs investissements

D.1.1 Valorisation des actifs

Le tableau ci-dessous présente par catégorie réglementaire les valorisations comptables et prudentielles. Dans le bilan comptable, la valorisation retenue est le coût historique amorti et coupons courus inclus. Dans le bilan prudentiel, la valorisation retenue est la valeur de marché coupons courus inclus ou valeur d'estimation dans le cas de l'immobilier.

Catégories d'actifs	CIC	Valorisation prudentielle	Valorisation comptable	Ecart	Ecart en %
Obligations souveraines	1	1 007 428	980 791	26 637	2,7%
Obligations d'entreprises	2	4 075 264	4 344 252	-268 988	-6,2%
Actions	3	772 470	414 241	358 229	86,5%
Fonds d'investissement	4	2 156 280	1 636 430	519 849	31,8%
Titres structurés	5	355 002	428 905	-73 903	-17,2%
Trésorerie et dépôts	7	275 322	275 322	0	0,0%
Prêts et Prêts Hypothécaires	8	3 695	3 695	0	0,0%
Immobilisation corporelles	9	806 734	283 665	523 069	184,4%
Total hors UC		9 452 194	8 367 301	1 084 893	13%

Les écarts les plus importants portent sur la classe 9, immobilier en direct (Immobilisation corporelles) et reflètent les plus-values latentes constituées depuis parfois de longues années. L'immobilier détenu en SCI est classé en classe 3 (actions).

Les écarts de valorisation en actions reflètent la hausse des marchés alors que les moins-values latentes sur les obligations découlent de la hausse des taux des dernières années.

Les méthodes de valorisations retenues sont décrites ci-après pour les principales classes d'actifs.

D.1.2 Actif général

Les actifs sont présentés par grandes classes ci-après :

◆ Obligations souveraines (CIC 1) et d'entreprises (CIC 2)

Les valorisations retenues pour les obligations correspondent aux valeurs de marché publiés sur Bloomberg selon la « politique de valorisation » définie en accord avec les commissaires aux comptes.

◆ Actions (CIC 3)

Les actions sont en quasi-totalité détenues au travers de fonds d'investissement dédiés pour les actions cotées) et de FCPI (*private equity-titres non cotés*), *private debt*) qui sont classés dans la catégorie CIC 4.

◆ Fonds d'investissement (CIC 4)

En termes de valorisation, les fonds d'investissement se répartissent en grandes catégories :

- les fonds dédiés et les fonds ouverts d'actifs cotés,
- les SCI « internes » destinées à gérer une partie du patrimoine immobilier de la Mutuelle,
- les fonds d'actifs non cotés (immobilier, dettes privées, ou capital investissement).

Pour les OPC dédiés et les fonds ouverts, les instruments financiers sont valorisés à leur cours de bourse suivant les modalités précisées par les sociétés de gestion.

Les instruments financiers, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire Aux Comptes (CAC du fonds) à l'occasion de ses contrôles.

Pour les SCI internes, un valorisateur des biens immobiliers détenus, agréé par l'ACPR, est missionné. À partir de cette valorisation et des éléments comptables, La France Mutualiste estime la valorisation de la part de chaque SCI. Les comptes de chaque SCI sont validés par un commissaire aux comptes et chaque part de SCI est valorisée par un expert externe. La Mutuelle s'assure ensuite de la correspondance des deux sources de valorisation.

Pour les fonds non cotés, la dernière valorisation connue est retenue comme valorisation Solvabilité 2. Cette dernière est ajustée des mouvements intervenus (appels de fonds, remboursements, dividendes...) entre la date de valorisation et la date d'arrêté.

◆ Titres structurés (CIC 5)

Les principaux produits structurés détenus par La France Mutualiste sont des Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN) qui donnent lieu à une double cotation. Deux valorisateurs indépendants fournissent mensuellement une estimation du cours de ces produits. La Mutuelle retient la moyenne des deux.

◆ Trésorerie et dépôts (CIC 7)

Les dépôts étant mobilisables à tout instant à leur coût historique, ils sont valorisés à ce dernier augmenté de l'éventuelle capitalisation des intérêts.

◆ Prêts et prêts hypothécaires (CIC 8)

La valorisation retenue est égale à la valeur comptable majorée des intérêts courus du prêt. Il s'agit des avances sur contrat.

◆ Immobilisations corporelles (CIC 9)

Les immobilisations corporelles contiennent essentiellement les immeubles détenus en direct.

Les principes de valorisation sont les suivantes :

- un expert indépendant agréé par l'ACPR,
- une expertise quinquennale actualisée annuellement,
- un contrôle en interne par les spécialistes immobiliers : contrôle de cohérence, contrôle de la rotation et de la qualité des experts externes.

D.1.3 Actifs en représentation des unités de compte

Il s'agit d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), la valorisation retenue est celle fournie par la société de gestion.

D.1.4 Autres actifs

Le poste « autres actifs » (actifs hors placements) a été repris en valeur comptable à l'exception des actifs intangibles pour lesquels la valeur est fixée à 0 dans le bilan prudentiel.

D.2 Provisions techniques

Les contrats de La France Mutualiste se décomposent en trois lignes d'activité (*Lines of Business* ou « LoB » selon la terminologie européenne de Solvabilité 2) :

- LoB 30 (contrats avec participation aux excédents) : produits d'épargne monosupport, fonds € et fonds en attente des produits multisupports, Retraite Mutualiste du Combattant,
- LoB 31 (contrats en UC) : fonds UC des produits multisupports,
- LoB 32 (autres contrats d'assurance vie) : garantie plancher.

Au 31/12/2023, les provisions techniques se décomposent comme suit (avec retraitement de PPAE admissible) :

[K€]	7 921 559,1	7 919 385,6	188 034,2
Lignes d'activité	Meilleure Estimation brute de réassurance	Meilleure Estimation nette de réassurance	Marge pour Risque RM
LoB 30(Assurance vie euro)	7 396 337,3	7 394 960,6	162 868,9
LoB 31 (UC)	524 147,2	524 147,2	25 165,3
LoB 32 (garantie plancher)	1 074,6	277,8	0,0

La meilleure estimation définie dans les textes réglementaires correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs, comprenant les prestations (rentes versées, rachats éventuels, termes, capitaux découlant des décès) et les frais qui seront supportés par La France Mutualiste afin de gérer les contrats et payer ses prestations.

Il est à noter que La France Mutualiste a commercialisé en février 2020 un produit non-vie d'assurance accident de la vie couvrant notamment contre le risque de décès accidentel et l'incapacité/invalidité accidentelles. Ce produit n'a pour le moment aucune matérialité dans le bilan de La France Mutualiste (154k€ de primes nettes de chargements d'acquisition en 2023). En adéquation avec le principe de matérialité et compte tenu de son lancement récent, ce produit a été intégré aux passifs non modélisés et n'a pas fait l'objet d'un reporting spécifique.

D.3 Autres passifs

Les autres passifs, de montant limité, sont valorisés à leur montant comptable.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Les méthodes de valorisation alternatives concernent :

- L'immobilier détenu en direct ou à travers des SCI (respectivement code CIC 9 et CIC 4).
- Les produits structurés (code CIC 5).
- Les valeurs mobilières non cotés (une partie du code CIC 4).

Les modalités de valorisation ont été décrites dans le paragraphe D1.

D.5 Autres informations

Aucune autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité n'est à mentionner.

E. Gestion du capital

La France Mutualiste utilise la formule standard de la réglementation Solvabilité 2. Les résultats de cette formule montrent que les exigences en termes de fonds propres sont remplies.

Les niveaux de solvabilité requis passent de 442,3 M€ à 552,2 M€, les fonds propres prudentiels passent de 1 370 M€ à 1 612 M€, entre 2022 et 2023.

De ce fait, le taux de couverture du SCR passe de 310% au 31/12/2022 à 292% au 31/12/2023.

La Mutuelle est donc bien au-dessus du taux de couverture réglementaire de 100%.

De plus, les fonds propres sont entièrement en niveau 1, niveau le plus prudent.

E.1 Fonds propres

Les fonds propres éligibles à la couverture des exigences prudentielles sont calculés par écart entre :

- les actifs valorisés à leur meilleure estimation, c'est-à-dire la valeur de marché lorsqu'elle existe,
- et la valorisation des passifs qui se compose ainsi :
 - la valeur des engagements, essentiellement les meilleures estimations des engagements pris,
 - la marge pour risque,
 - les impôts différés et autres passifs.

Le tableau ci-dessous décrit le passage des fonds propres du bilan comptable aux fonds propres prudentiels du bilan prudentiel.

Passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels fin 2023	Montant (en K€)
Fonds propres comptables	1 051 657,8
Ecart lié aux différences d'évaluation des actifs et passifs entre les états financiers (bilan comptable) et la valorisation à des fins prudentielles (bilan prudentiel)	560 780,7
Fonds propres prudentiels	1 612 438,4

Les fonds propres prudentiels sont réglementairement catégorisés en trois niveaux différents : ceux de La France Mutualiste sont à 100% en « tiers 1 », niveau de la meilleure qualité.

En accord avec les textes réglementaires, cela signifie que les fonds propres prudentiels sont disponibles immédiatement et sans limitations pour couvrir les engagements pris vis-à-vis des adhérents.

Les fonds propres prudentiels proviennent des réserves constituées progressivement depuis de nombreuses années et reflètent la gestion prudente à travers notamment l'accumulation de plus-values latentes.

E.2 Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital Requis

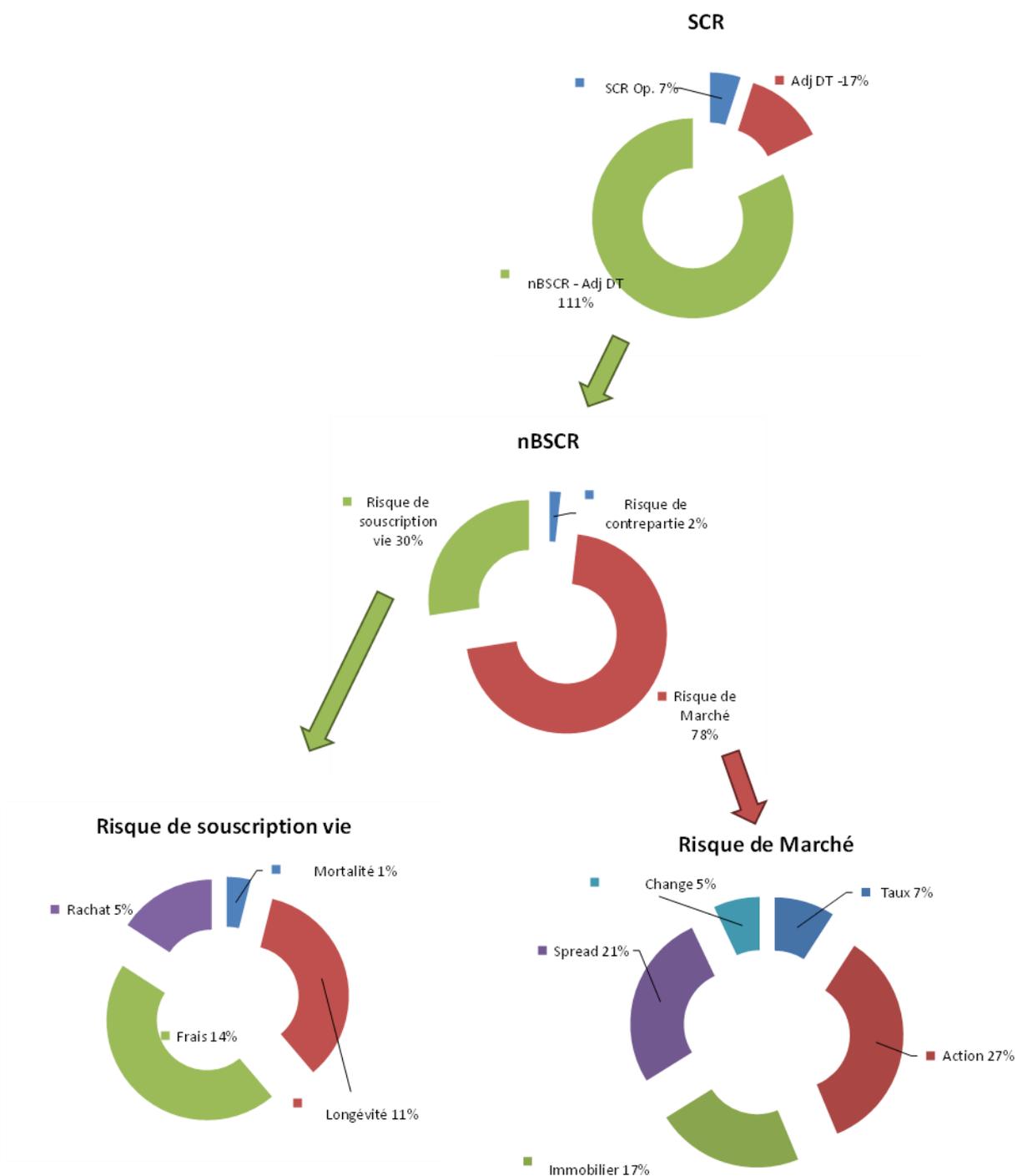
Les exigences de fonds propres sont de deux niveaux :

- le SCR (*Solvency Capital Requirement* ou capital de solvabilité requis), qui constitue le niveau de fonds propres cible que devrait avoir la Mutuelle pour assurer une couverture « statistiquement » confortable des risques sur l'exercice à venir,
- le MCR (*Minimum Capital Requirement* ou montant minimum des capitaux des fonds propres), qui constitue le niveau minimum de fonds propres que doit avoir La France Mutualiste pour pouvoir continuer à mener son activité.

La France Mutualiste applique la formule standard prévue dans la réglementation Solvabilité 2, le tableau ci-dessous présente le détail des résultats par module de risque en K€.

Module de risque de marché		Module de risque de souscription		Module de risque de contrepartie	
Risque de marché	1 365 970	Risque de souscription	448 305	Risque de contrepartie	13 323
Somme des boîtes de risque				1 827 597	
Effet diversification				-283 156	
BSCR				1 544 441	
Risque opérationnel				36 629	
Ajustement Impôts différés				-95 411	
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques				-933 481	
SCR				552 178,9	

Le schéma ci-dessous présente la décomposition du SCR par risques.



Au 31 décembre 2023, selon la classification de la formule standard, le besoin en capital provient en premier lieu de la gestion de ses investissements tant sur les marchés financiers qu'en immobilier. Le second besoin de fonds propres provient de l'activité de souscription vie.

Cette répartition des besoins de fonds propres résulte directement de son activité qui la conduit à porter des engagements sur des périodes très longues et à gérer les actifs mis en représentation des engagements pris vis-à-vis des adhérents.

Le tableau ci-dessous montre que ces deux niveaux de couverture sont assurés à fin 2023.

	31/12/2022	31/12/2023	Delta en montant	Delta en %
Ratio de solvabilité	309,6%	292,0%		
Fonds propres éligibles	1 369 694,2	1 612 438,4	242 744	17,7%
Niveau 1	1 369 694,2	1 612 438,4	242 744	17,7%
Niveau 2				
Niveau 3				

SCR	442 347,4	552 178,9
------------	-----------	-----------

	31/12/2022	31/12/2023	Delta en montant	Delta en %
Ratio de solvabilité (MCR)	1030,2%	1168,1%		
Fonds propres éligibles	1 369 694,2	1 612 438,4	242 744	17,7%
Niveau 1	1 369 694,2	1 612 438,4	242 744	17,7%
Niveau 2				
Niveau 3				

MCR	132 955,9	138 044,7
------------	-----------	-----------

En 2023, le SCR s'élève à 552,2 M€ et le taux de couverture Solvabilité 2 ressort à 292%. Le MCR est quant à lui de 138 M€. Le taux de couverture du MCR fin 2023 ressort à 1 168,1%.

E.3 Utilisation du sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du SCR

La France Mutualiste n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée, prévu à l'article 304 de la Directive Solvabilité 2. Cette option permet, sous certaines conditions, l'application d'un choc sur actions réduit par rapport au niveau imposé par la Formule Standard.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne

La France Mutualiste n'utilise que la Formule Standard pour évaluer le capital de solvabilité requis (SCR). Par conséquent, aucune différence n'est à reporter dans le présent rapport.

E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR

La France Mutualiste n'a pas constaté de manquement au capital minimum requis (MCR), ni de manquement au capital de solvabilité requis (SCR) sur la période de référence.

E.6 Autres informations

Aucune autre information importante concernant la gestion du capital n'est à mentionner.

F. Annexe

■ Glossaire

A

ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

B

BE : Best Estimate ou Meilleure Estimation

BGS : Besoin Global de Solvabilité

BMTN : Bon à Moyen Terme Négociable

BSCR : Basic Solvency Capital Requirement ou capital de solvabilité requis de base

C

CIC : Code d'Identification par Classe

COMEX : Comité Exécutif appelé aussi comité de direction

Copil : Comité de Pilotage

E

EIOPA : Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles ou European Insurance and Occupational Pensions Authority

F

FNMF : Fédération Nationale de la Mutualité Française

FDB : Future discretionary benefits, estimation future discrétionnaire

I

IT : Intérêt Technique

Investment grade : Titres investissables de rating > BBB.

L

LCB-FT : Lutte Contre le Blanchissement des capitaux et le Financement du Terrorisme

LFM : La France Mutualiste

LoB : Lines of Business

M

MCR : Minimum Capital Requirement ou montant minimum des fonds propres requis

O

OPC : Organisme de Placement Collectif

OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

ORSA : Rapport sur l'évaluation propre des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment report). Equivalent anglais de EIRS.

P

PAE : Participation Aux Excédents

PPAE : Provision pour Participation Aux Excédents

Private equity : Capital investissement / titres non cotés

Q

QRT : Quantitative Reporting Template ou état quantitatif annuel et trimestriel

R

Rating : Notation de la dette

RMC : Retraite Mutualiste du Combattant

ROAM : Réunion des Organismes d'Assurance Mutuelle

RSE : Responsabilité Sociale des Entreprise

RSR : Regular Supervisory Report ou rapport régulier au contrôleur

S

SCI : Société Civile Immobilière

SCR : Solvency Capital Requirement ou capital de solvabilité requis

SIREN : Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises

SIRENE : Système Informatisé du Répertoire national des Entreprises et des Etablissements

STIC : Sous-Traitance Importante et Critique

Spread : Ecart ou différentiel entre deux taux

..

■ Bilan – SE.02.01.16



MONTANTS EN K€		Valeur Solvabilité II
Actifs	AR0009	
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	0,00
Actifs d'impôts différés	R0040	238 853 186,48
Excédent du régime de retraite	R0050	0,00
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	15 882 031,25
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	9 321 820 090,11
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	790 851 921,40
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	14 548 051,45
Actions	R0100	749 073 787,68
Actions – cotées	R0110	16 420 000,00
Actions – non cotées	R0120	732 653 787,68
Obligations	R0130	5 427 385 928,27
Obligations d'État	R0140	1 007 427 611,49
Obligations d'entreprise	R0150	4 064 956 202,47
Titres structurés	R0160	355 002 114,31
Titres garantis	R0170	0,00
Organismes de placement collectif	R0180	2 166 609 925,53
Produits dérivés	R0190	0,00
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	173 350 475,79
Autres investissements	R0210	0,00
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	549 042 303,25
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	3 594 643,01
Avances sur police	R0240	2 840 820,83
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	753 822,18
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0,00
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	2 173 554,88
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0,00
Non-vie hors santé	R0290	0,00
Santé similaire à la non-vie	R0300	0,00
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	2 173 554,88
Santé similaire à la vie	R0320	0,00
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	2 173 554,88
Vie UC et indexés	R0340	0,00
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0,00
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	10 536 563,54
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0,00
Autres créances (hors assurance)	R0380	85 288 794,72
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,00
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	101 745 794,00
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 055 611,82
Total de l'actif	R0500	10 329 992 573,10

		Valeur Solvabilité II
Passifs	AR0509	
Provisions techniques non-vie	R0510	0,00
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,00
Meilleure estimation	R0540	0,00
Marge de risque	R0550	0,00
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,00
Meilleure estimation	R0580	0,00
Marge de risque	R0590	0,00
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	7 560 280 818,45
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0,00
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,00
Meilleure estimation	R0630	0,00
Marge de risque	R0640	0,00
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	7 560 280 818,45
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,00
Meilleure estimation	R0670	7 397 411 881,87
Marge de risque	R0680	162 868 936,58
Provisions techniques UC et indexés	R0690	549 312 482,89
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0,00
Meilleure estimation	R0710	524 147 229,15
Marge de risque	R0720	25 165 253,74
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0,00
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	4 511 916,37
Provisions pour retraite	R0760	1 965 139,00
Dépôts des réassureurs	R0770	1 500 000,00
Passifs d'impôts différés	R0780	334 263 928,23
Produits dérivés	R0790	0,00
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0,00
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0,00
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	15 450 816,97
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 433 789,44
Autres dettes (hors assurance)	R0840	44 117 046,68
Passifs subordonnés	R0850	0,00
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0,00
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0,00
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	204 718 222,25
Total du passif	R0900	8 717 554 160,28
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 612 438 412,78

■ Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – S.05.01.01

	Ligne d'activité pour engagements d'assurance et de réassurance non-ré (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								Ligne d'activité pour engagements d'assurance et de réassurance non-ré (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
MONTANTS EN KE																	
Primes émises																	
Brut - assurance directe	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises																	
Brut - assurance directe	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Change des sinistres																	
Brut - assurance directe	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200																0
Total des dépenses	R1300																0

MONTANTS EN K€	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	0	356 082 103	69 554 863	1 679 800	0	0	0	427 316 766
Part des réassureurs	R1420	0	117 268	0	0	0	0	0	117 268
Net	R1500	0	355 964 835	69 554 863	1 679 800	0	0	0	427 199 498
Primes acquises									
Brut	R1510	0	356 302 950	69 554 863	1 679 800	0	0	0	427 537 613
Part des réassureurs	R1520	0	117 268	0	0	0	0	0	117 268
Net	R1600	0	356 185 682	69 554 863	1 679 800	0	0	0	427 420 345
Charge des sinistres									
Brut	R1610	0	-501 157 605	-8 775 081	-679	0	0	0	-509 933 365
Part des réassureurs	R1620	0	87 267	0	0	0	0	0	87 267
Net	R1700	0	-501 244 872	-8 775 081	-679	0	0	0	-510 020 632
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	0	-144 167 848	-24 231 798	872 352	0	0	0	-167 527 293
Part des réassureurs	R1720	0	981 242	0	0	0	0	0	981 242
Net	R1800	0	-145 149 090	-24 231 798	872 352	0	0	0	-168 508 535
Dépenses engagées	R1900	0	63 055 607	14 625 232	0	0	0	0	77 680 839
Autres dépenses	R2500								0
Total des dépenses	R2600								77 680 839

■ Provisions techniques vie et santé SLT – S.12.01.02

MONTANTS EN K€	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080				C0090	C0100	C0150			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,00	0,00		0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0,00	0,00		0,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																
Meilleure estimation																
Meilleure estimation brute	R0030	7 396 337 254,81	5 438 142,02	518 709 087,13		1 074 627,06	0,00	0,00	0,00	7 921 559 111,03		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	1 376 693,88	0,00	0,00		796 861,00	0,00	0,00	0,00	2 173 554,88		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie - total	R0090	7 394 960 560,93	5 438 142,02	518 709 087,13		277 766,06	0,00	0,00	0,00	7 919 385 556,15		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marge de risque	R0100	162 868 936,58	25 165 253,74		0,00			0,00	0,00	188 034 190,32		0,00		0,00	0,00	0,00
Provisions techniques - Total	R0200	7 559 206 191,39	549 312 482,89		1 074 627,06			0,00	0,00	8 109 593 301,34		0,00		0,00	0,00	0,00

■ Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires – S.22.01.01

MONTANTS EN K€		Impact de toutes les mesures relatives aux garanties de long terme et de toutes les mesures transitoires (approche par étapes)									
		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Sans la mesure transitoire portant sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Sans la mesure transitoire portant sur les taux d'intérêt	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Sans la correction pour volatilité et sans autres mesures transitoires	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Sans l'ajustement égalisateur et sans aucune des autres mesures	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro	Impact de toutes les mesures relatives aux garanties de long terme et de toutes les mesures transitoires
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques	R0010	7 853 125 749	7 853 125 749	0	7 853 125 749	0	7 887 092 943	33 967 193	7 887 092 943	0	33 967 193
Fonds propres de base	R0020	1 369 694 247	1 369 694 247	0	1 369 694 247	0	1 344 497 383	-25 196 864	1 344 497 383	0	-25 196 864
Excédent d'actif sur passif	R0030	1 369 694 247	1 369 694 247	0	1 369 694 247	0	1 344 497 383	-25 196 864	1 344 497 383	0	-25 196 864
Fonds propres restreints en raison du cantonnement et du portefeuille sous ajustement égalisateur	R0040	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 369 694 247	1 369 694 247	0	1 369 694 247	0	1 344 497 383	-25 196 864	1 344 497 383	0	-25 196 864
Niveau 1	R0060	1 369 694 247	1 369 694 247	0	1 369 694 247	0	1 344 497 383	-25 196 864	1 344 497 383	0	-25 196 864
Niveau 2	R0070	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Niveau 3	R0080	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capital de solvabilité requis	R0090	442 347 354	442 347 354	0	442 347 354	0	461 075 608	18 728 253	461 075 608	0	18 728 253
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 369 694 247	1 369 694 247	0	1 369 694 247	0	1 344 497 383	-25 196 864	1 344 497 383	0	-25 196 864
Minimum de capital requis	R0110	132 955 886	132 955 886	0	132 955 886	0	139 448 596	6 492 709	139 448 596	0	6 492 709

■ Fonds propres – S.23.01.01

MONTANTS EN K€		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0,00	0,00		0,00	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0,00	0,00		0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 105 002,30	1 105 002,30		0,00	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Fonds excédentaires	R0070	154 393 270,74	154 393 270,74			
Actions de préférence	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Réserve de réconciliation	R0130	1 456 940 139,74	1 456 940 139,74			
Passifs subordonnés	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0,00				0,00
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0,00				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 612 438 412,78	1 612 438 412,78	0,00	0,00	0,00
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0,00			0,00	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,00			0,00	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0,00			0,00	0,00
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0,00			0,00	0,00
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,00			0,00	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,00			0,00	0,00
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,00			0,00	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,00			0,00	0,00
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,00			0,00	0,00
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0,00			0,00	0,00
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 612 438 412,78	1 612 438 412,78	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 612 438 412,78	1 612 438 412,78	0,00	0,00	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 612 438 412,78	1 612 438 412,78	0,00	0,00	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 612 438 412,78	1 612 438 412,78	0,00	0,00	
Capital de solvabilité requis	R0580	552 178 857,90				
Minimum de capital requis	R0600	138 044 714,48				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	292,01%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1168,06%				

MONTANTS EN K€		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 612 438 412,78
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0,00
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0,00
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	155 498 273,04
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0,00
Réserve de réconciliation	R0760	1 456 940 139,74
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	0,00
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	0,00
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0,00

■ SCR – S.25.01.21

MONTANTS EN K€		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	1 365 969 571,18	0
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	13 322 920,92	
Risque de souscription en vie	R0030	448 304 705,02	0
Risque de souscription en santé	R0040	0,00	0
Risque de souscription en non-vie	R0050	0,00	0
Diversification	R0060	-283 156 040,15	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0,00	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 544 441 156,97	

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	36 629 427,50
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-933 480 984,82
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-95 410 741,75
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4	R0160	0,00
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	552 178 857,90
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,00
Capital de solvabilité requis	R0220	552 178 857,90
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds de soutien	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	R0450	
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	

Approche concernant le taux d'imposition

		Oui/Non
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Approche basée sur le taux d'imposition moyen

Calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-95 410 741,75
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-95 410 741,75
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0,00
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0,00
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0,00
LAC DT maximale	R0690	167 207 634,63

■ MCR – S.28.01.01

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010	0

MONTANTS EN K€

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR _L	R0200	122 559 935

MONTANTS EN K€

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	5 745 156 421,24	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations	R0220	1 804 197 410,44	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de	R0230	524 147 229,15	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	277 766,06	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de	R0250		189 355 694,97

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	122 559 934,92
Capital de solvabilité requis	R0310	552 178 857,90
Plafond du MCR	R0320	248 480 486,06
Plancher du MCR	R0330	138 044 714,48
MCR combiné	R0340	138 044 714,48
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 000,00
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	138 044 714



Tour Pacific, 11-13 cours Valmy
92977 Paris La Défense Cedex
01 40 53 78 00

sfcr@la-france-mutualiste.fr

www.la-france-mutualiste.fr

